

Conférence sur

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL, POURQUOI IL FAUT RENFORCER LA LOI



06
octobre
2022

de 18h à 20h30

Salle de conférence de
l'ALCAZAR à MARSEILLE
Conférence **GRATUITE**



LES ACTES

ACTES DE LA CONFÉRENCE

« Le système prostitutionnel, pourquoi il faut renforcer la loi »

6 octobre 2022

Bibliothèque l'Alcazar, Marseille

Coorganisée par l'Amicale du Nid-13, l'Assemblée des Femmes,

Femmes Solidaires-Marseille, et Osez-le-Féminisme !-13

Avec la participation d'ECVF – Élu.es contre les violences faites aux femmes



L'Assemblée
DES Femmes

Femmes
solidaires

Osez
le Féminisme!

ecvf

*À notre amie,
Marie-Paule GROSSETÊTE,
militante féministe,
coprésidente d'Osez-le-féminisme !-13,
coprésidente de la CLEF.*

ACTES DE LA CONFÉRENCE

Du Jeudi 6 octobre 2022

« Le système prostitutionnel, pourquoi il faut renforcer la loi. »

TABLE DES MATIÈRES

Ouverture, p. 4 à 15

Nathalie TESSIER, *conseillère municipale de Marseille, déléguée aux droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes*, p. 4

Cyrille MBIAGA, *président du Comité de territoire de l'Amicale du Nid-13*, p. 6

Annick KARSENTY, *présidente de Femmes Solidaires-Marseille*, p. 8

Daniela LEVY, *présidente d'Osez-le-féminisme-13 !*, p. 10

Geneviève COURAUD, *présidente d'honneur de l'Assemblée des Femmes*, p. 13

I – La loi de 2016 : histoire et enjeux, p. 16 à 33

Marie-Hélène FRANJOU, *présidente de l'Amicale du Nid*, p. 16

Maud OLIVIER, *ancienne députée de l'Essonne, rapporteuse de la loi du 13 avril 2016, vice-présidente d'ECVF* p. 25

II – Comment la loi est mise en œuvre à Marseille, p. 33 à 40

Célia MISTRE, *directrice de l'Amicale du Nid-13*, p. 34

Anna LAFOUGE et Kevin DUBOST, *travailleurs sociaux, Amicale du Nid-13*, p. 36 et p. 39

III – Prostitution et pornographie, une même guerre contre les femmes, p. 41 à 54

Claudine LEGARDINIER, *autrice, journaliste et militante de l'abolitionnisme*, p. 41

Laurence ROSSIGNOL, *présidente de l'Assemblée des Femmes, sénatrice de l'Oise et ancienne ministre des Droits des femmes et des familles*, p. 49

Remerciements, p. 55

Ouverture

Geneviève COURAUD,

Mesdames, Messieurs, merci de votre présence si nombreuse. Nous allons commencer tout de suite.

Au nom des associations coorganisatrices de cette conférence, je voudrais tout d'abord remercier la Ville de Marseille – représentée ici ce soir par sa conseillère municipale, déléguée aux droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, Nathalie TESSIER –, qui nous a aidées à mettre sur pied cette conférence et nous a permis, d'utiliser à titre gracieux ce bel auditorium de la bibliothèque de l'Alcazar, lieu inscrit dans la mémoire des Marseillaises et Marseillais.

Nous remercions également les services des droits des femmes de Marseille ainsi que les agent-es de l'Alcazar-BMVR pour leur collaboration.

La parole en ouverture sera donnée à notre élue, Nathalie TESSIER, puis aux représentant-es des différentes associations coorganisatrices, Annick KARSENTY, présidente de Femmes Solidaires - Marseille, Cyrille MBIAGA, président du Comité de territoire de l'Amicale du Nid-13, Daniela LEVY, présidente d'Osez-le-féminisme !-13.

Nathalie TESSIER

conseillère municipale de Marseille,

déléguée aux droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je salue toutes les personnes qui sont présentes ici et aussi les associations sans lesquelles le combat que je mène à la ville de Marseille pour les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes serait vain.

En avril 2021 la ville de Marseille a signé la « **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**¹ », et s'est ainsi engagée dans un plan d'action réelle sur le territoire. Je ne vous en dirai pas plus parce que je veux laisser le temps de parole de tout le monde.

Dans le cadre du CLSPDR de la Ville – Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation –, présidé par Yannick OHANESSIAN, adjoint au maire, qui a été mis en place avec Zoubida MEGHENNI, conseillère municipale

¹ Pour consulter le texte de la Charte européenne de l'égalité, ainsi que la liste des collectivités signataires, cf. le site de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe -AFCCRE- <https://urlz.fr/kFQk>

chargée des conduites à risques chez les jeunes et de la mutation sociale, une commission des mineur-es a été créée en mars 2022. Et, cela tombe bien, cette commission a rendu des conclusions et des propositions il y a deux jours.

L'axe numéro 1 est la prévention et la prise en charge de la prostitution des mineur-es. Le constat est terrible – je pense que les associations, les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales présent-es s’y retrouveront – : la grande vulnérabilité, la précarité, les carences affectives et éducatives, les ruptures familiales, les violences intrafamiliales, c’est le lot de ces jeunes qu’on retrouve dans la rue. Il a été montré que 100% des mineur-es qui ont été identifié-es à Marseille, ont subi des violences sexuelles ou ont été victimes d’inceste.

Voilà ce que l’on a appris lors de la réunion du CLSPDR il y a deux jours.

Des actions et des demandes concrètes ont été posées pour sortir de l’enfer ces jeunes victimes de la prostitution. Il s’agit d’un travail commun qui réunit la Ville, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l’État – quand je dis État, cela désigne la police, la justice et l’éducation nationale –, pour agir pour la prévention de la prostitution des mineur-es.

Et c’est une des conclusions de cette commission du 4 octobre.

Cela implique un travail « main dans la main » avec les associations présentes sur le terrain, du fait de leur rôle dans la sensibilisation des parents et de la communauté éducative. Elles expriment leurs besoins de locaux pour un accueil de jour (je parle de choses très concrètes, parce que c’est exactement ce dont elles ont besoin), la demande d’un partenariat plus étroit avec la police pour les maraudes et sur le Net, et un accompagnement ciblé pour les mineur-es.

La procureure de la République, Mme Dominique LORENTZ, était présente, elle a rappelé la demande d’application de la loi du 13 avril 2016 dont nous parlerons, je pense, tout à l’heure, en ce qui concerne les clients et les proxénètes.

Je rappelle simplement qu’il s’agit, quand on parle de prostitution, de trafics humains qui affectent les femmes et les filles de façon disproportionnée ; c’est une violation d’un droit humain fondamental et une offense à la dignité humaine et à l’intégrité physique et morale des êtres humains.

Je ne vais pas être plus longue car je veux que les personnes présentes parlent plus que moi, mais je voudrais juste rappeler que la commune de Paris, en 1871, a banni la prostitution, « *cette exploitation commerciale de créatures humaines par d’autres créatures humaines* ».

Louise MICHEL écrivait : « *Toute inégalité, tout antagonisme entre les sexes constitue une des bases du pouvoir dominant*². »

Une dernière citation de Louise MICHEL, enfin – j’ai eu du mal à choisir, il y en a tellement sur la prostitution, et je la trouve tellement moderne et contemporaine, hélas – :

« *Les malheureuses qu’on abreuve de honte parce qu’on en a fait des prostituées (on est donc bien d’accord sur l’expression : on ne se prostitue pas, **on est prostitué·e**) parce qu’on en a fait des prostituées, comme si la honte était pour les victimes et non pour les assassins.* »
Tout est dit. Je vous remercie.

Cyrille MBIAGA,

*président du Comité de territoire de l’Amicale du Nid-13,
membre du Conseil d’administration de l’Amicale du Nid³*

C’est avec un réel plaisir que j’interviens ce soir, à l’ouverture de cette première conférence organisée à Marseille à l’initiative de l’Amicale du Nid-13, avec la collaboration et le soutien des associations Osez-le-féminisme !-13, Femmes Solidaires-Marseille et l’Assemblée des femmes.

L’analyse des données, des faits et processus liés à la prostitution sur le plan local, présente dans le temps et dans l’espace un certain nombre de marqueurs.

Parmi les marqueurs associés aux faits sociaux, on observe :

- un nombre croissant des personnes prostituées d’origines diverses,
- une forte présence des réseaux d’exploitation sexuelle et de traite des êtres humains,
- un nombre toujours important, et très diversifié, des clients prostitueurs,
- une grande variété des formes nouvelles de prostitution.

Chaque forme renvoie à un groupe, et chaque groupe est doté d’un mode particulier d’exercice de l’activité ; parmi ces formes on note :

- une forte augmentation de la prostitution des jeunes et mineur·es,
- une prostitution étudiante qui attire l’attention,

² Cf. <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/culture/louise-michel-la-commune-de-paris/>

³ Cyrille MBIAGA, docteur en biomathématiques, est également auteur de plusieurs ouvrages, dont le dernier, *Analyse des données du système prostitutionnel*, éditions L’Harmattan, est paru en janvier 2023, <https://urlz.fr/kFRc>

- d'autres formes contemporaines de prostitution qui concernent les relations qui se nouent à travers les annonces ou publicités suggestives, et concernent également la cyberprostitution.

Parmi les marqueurs associés aux processus géographiques, on constate un maillage du réseau prostitutionnel qui inscrit la ville au **centre d'un réseau de villes** qui comprend Montpellier - Marseille - Toulon – Nice, et qui est ouvert sur l'Italie. Et la place centrale de Marseille tient aux **effets combinés de mobilité et de migration**, de la vitalité économique de la ville et de son influence sur les mouvements des flux des personnes prostituées, qu'elle attire ou qu'elle « émet ».

Dans cette zone, les circulations des personnes prostituées entre les villes proches sont fréquentes (Marseille-Montpellier, Marseille-Toulon); et elles le sont relativement entre les villes éloignées (Marseille-Nice).

Sur place à Marseille, une prostitution en **lieu fixe (prostitution traditionnelle)** s'effectue rue Curial, elle concerne des personnes plus ou moins âgées. Rue de la Rotonde et place Labadié, apparaît une **prostitution de rue persistante** qui semble liée à des mouvements de déplacements courts ou longs.

Ces deux formes anciennes de prostitution sont progressivement remplacées par une autre forme de prostitution exercée par une population plus jeune. Elle occupe les rues principales, les boulevards Sakakini et du Prado. Une proportion importante de celle-ci vient des pays de l'Est. Ces dernières années, cette population est rejointe par une série de filles très jeunes venues du Nigeria par la route de Libye, qui sont transférées d'Italie.

Sur le plan global, l'analyse des données dans la zone de référence permet de saisir **deux propriétés fondamentales** dans l'évolution et les transformations opérées.

- **La première propriété** énonce la **permanence** de la domination exercée par les membres du système prostitueur sur la **personne prostituée**, et, dans la perspective abolitionniste, l'analyse sociale conclut à l'exploitation de la **personne prostituée**.
- **La deuxième propriété** considère que **l'hétérogénéité des formes** de prostitution dans une zone, est une donnée en corrélation étroite avec les changements liés au contexte et à l'environnement.

Les effets de la loi du 13 avril 2016 ont permis de baisser significativement l'ampleur de la prostitution de rue. L'accompagnement des personnes prostituées demande des réponses diversifiées et adaptées, cet accompagnement peut être long.

Le nombre de personnes prostituées engagées dans le parcours de sortie de prostitution est en croissance, mais en sous-effectif.

Ce constat appelle à une analyse réflexive de l'action sociale d'accompagnement. L'essor des nouvelles formes de prostitution nécessite des mesures qui renforcent la loi, et la **cyberprostitution** est la plus concernée.

Merci.

Annick KARSENTY,
présidente de Femmes Solidaires-Marseille⁴,

Nous sommes une association féministe universaliste abolitionniste de la prostitution, qui pratique l'éducation populaire et lutte contre tous les intégrismes politico-religieux.

J'aimerais tout d'abord, sur la question de l'abrogation du système patriarcal, rendre hommage à l'expertise d'une pionnière, notre amie Malka MARKOVITCH dont l'action, avec celle de beaucoup d'autres, a été déterminante, et exprimer un petit regret concernant son absence parmi les panélistes de cette conférence.

Après une longue mobilisation, le 13 avril 2016, la France est devenue officiellement abolitionniste.

Cette loi qui place la prostitution dans le continuum des violences faites aux femmes est fragile, comme toutes les lois qui participent à la construction d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle a d'ailleurs été attaquée en 2018⁵ ; je n'ai pas le temps de développer ce point, on en parlera peut-être dans le débat. Elle marque une date dans le changement de perception concernant la prostitution.

En 2019 en effet, 78% de la population française, hommes et femmes confondus, se déclaraient favorables à cette loi. Pourtant, six ans après son adoption, elle souffre d'un manque d'application homogène sur l'ensemble du territoire.

En cause, un manque de volonté politique, un travail non concerté entre les ministères – police et justice –, en charge de la mise en place de la loi, un manque de moyens, et aussi un manque de communication pour faire connaître cette loi.

⁴ Cf. le site de Femmes Solidaires : <https://femmes-solidaires.org/>

⁵ Il s'agit d'une QPC déposée par trois associations contre la loi du 13 avril 2016 auprès du Conseil d'état, le 12 novembre 2018. Pour la procédure et la réponse du Conseil Constitutionnel, cf. p. 12, note 15 et p. 32, note 32.

Partout où elle est appliquée, cependant, elle marche.

C'est pour cela qu'il est urgent de passer à la phase 2 de la loi qui se déclinerait avec la même volonté politique homogène, sur tous les territoires, et avec des moyens à la hauteur. La fédération des acteurs de terrain et des survivantes de la prostitution estime **son coût à deux cent quarante millions par an sur dix ans**, pour s'attaquer au système prostitutionnel.

Il faut des politiques pénales cohérentes sur l'ensemble des tribunaux, la fin de l'impunité des proxénètes prostituteurs et des clients, en particulier les pédocriminels qui achètent des actes sexuels aux mineur-es.

Il faut aussi la généralisation des initiatives de sensibilisation auprès des jeunes en milieu scolaire : c'est ce que nous faisons à Femmes Solidaires avec nos expositions, notre expertise et l'agrément que nous avons auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Ces jeunes sont de plus en plus confronté-es au proxénétisme de la porno-prostitution sur Internet et le **récent rapport du Sénat**⁶ est édifiant et très inquiétant sur ce sujet, puisque la pornographie devient l'un des principaux lieux d'apprentissage de la sexualité, qui engendre des violences systémiques sur les femmes.

Il faut donc la généralisation de campagnes à destination du grand public pour faire que dans la tête des gens s'impose l'équation « prostitution = violence » : c'est ce à quoi nous essayons de contribuer à Femmes Solidaires.

L'urgence est là : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'émancipation de tous et toutes, ne peuvent se réaliser sans l'abrogation du système prostitutionnel.

Et je voudrais finir sur un dernier point : puisqu'en ces temps durs et difficiles que nous vivons, la solidarité internationale avec les femmes du monde entier est capitale, je voudrais rappeler que nous sommes universalistes et internationalistes, et citer deux combattantes latino-américaines, l'une bolivienne Maria GALINDO et l'autre d'Argentine Sonia SANCHES qui ont constitué un Collectif abolitionniste entre leurs deux pays, au nom du livre qu'elles ont écrit et qui s'appelle : *Aucune femme ne naît pour être pute*⁷.

Elles sont très courageuses dans un continent où le masculinisme, le machisme et la violence sont érigés en règles de vie.

⁶ Rapport du 27 septembre 2022, « Porno, l'enfer du décor », <https://www.senat.fr/rap/r21-900-1/r21-900-11.pdf> et synthèse du rapport: <https://urlz.fr/kFRL>

⁷ <https://urlz.fr/kFRF>

Daniela LEVY,
présidente d'Osez-le-féminisme-13 !

Je suis Daniela LEVY et je représente ce soir l'association Osez-le-féminisme ! Chez Osez-le-féminisme !, nous accordons une grande importance aux mots que nous employons. Aussi, nous avons décidé de ne pas utiliser les termes « travail du sexe », « travailleurs et travailleuses du sexe ». Nous considérons que la prostitution n'est pas un métier. Elle est la plus vieille oppression et pas le plus vieux métier du monde. Nous avons réalisé en 2013 une courte vidéo, pour démontrer l'arnaque que représente l'utilisation du terme « travail du sexe ». Je propose de vous montrer cette vidéo, préalablement à mon intervention.

VIDÉO: La prostitution, un "métier" ? Court-métrage de Frédérique Pollet-Rouyer

https://www.youtube.com/watch?v=yh_wVj_xf4o

Frédérique Pollet-Rouyer, réalisatrice engagée et féministe, a co-écrit et réalisé ce court-métrage pour Osez le féminisme <http://www.osezlefeminisme.fr/>, pour dénoncer par l'absurde les propos visant à légitimer et à rendre acceptable la prostitution.

* Le pitch : une jeune fille en réorientation scolaire, se voit proposer par la conseillère d'éducation, une formation aux soi-disant « métiers du sexe » en deux ans. Cette situation fictive démontre à la fois que la violence est constitutive de la prostitution et que la considérer comme « un métier » comporte de nombreux dangers, tant pour les personnes prostituées que pour l'ensemble de la société.

C'est glaçant. Vous comprenez maintenant les raisons pour lesquelles nous n'utilisons pas les termes : « travail du sexe », « travailleuses du sexe », « travailleurs du sexe ».

Osez-le-féminisme !⁸, est abolitionniste de la prostitution. L'association existe depuis 2009 et la problématique de la prostitution nous a vraiment beaucoup occupées. Cela a été le centre de notre combat entre 2012 et 2016, durant toute la période où la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel a été discutée à l'Assemblée nationale et au Sénat, avec tous les allers-retours que cette loi a nécessités.

Nous sommes donc abolitionnistes de la prostitution. C'est un positionnement que nous avons construit. Nous avons travaillé avec des structures spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, comme l'Amicale du Nid et le Mouvement du Nid et nous avons décidé de notre

⁸ <https://osezlefeminisme.fr/>

positionnement en rencontrant les personnes en situation de prostitution et les personnes qui se présentent, elles-mêmes, comme « survivantes de la prostitution ». Nous avons ainsi été aux côtés de Rosen HICHER, survivante de la prostitution, pour chacun de ses combats, notamment lorsqu'elle a organisé une grande marche à travers la France, pour contraindre le Sénat à décider d'une date pour discuter de la loi.

Nous nous sommes mobilisé-es de différentes manières. Nous avons mené de nombreuses campagnes, nous avons écrit et signé de nombreuses tribunes, nous avons publié un petit livre encore accessible qui s'intitule *Prostitution : 10 bonnes raisons d'être abolitionniste*⁹. Je vous invite vraiment à le lire, car il synthétise nos arguments principaux et il aide à déconstruire le discours de celles et ceux qui romantisent, banalisent ou légitiment la prostitution.

Nous avons également essayé de nous rassembler avec d'autres structures, d'autres associations, au travers du collectif Abolition 2012¹⁰, ainsi qu'au travers d'un collectif créé pour l'occasion, Les Jeunes pour l'Abolition¹¹, dont **l'objectif était de ringardiser la prostitution**, quand on essayait de faire passer nos arguments pour ringards.

Il s'agissait donc de ringardiser la prostitution à travers le Collectif des Jeunes pour l'abolition qui rassemblait Osez-le-féminisme !, les Effronté-E-s, l'UNEF, l'UNL, l'UEC, les Jeunes Communistes et les Jeunes Socialistes également.

Avec ce collectif nous avons organisé en 2012 et 2013 un tour de France de l'abolition, qui a donné lieu à une multitude de rencontres, de conférences, d'échanges pour essayer d'expliquer ce qu'est la prostitution et pourquoi il faut l'abolir. Il y a bien souvent de grands malentendus sur l'abolition.

Les adversaires, nos adversaires, sont nombreux et de tous bords. Et il est saisissant de voir comme ces adversaires de bords différents se retrouvent, pour défendre des arguments communs.

J'ai envie de m'appuyer, par exemple, sur les extraits d'un manifeste publié, dans *Causeur*, en 2013, « Le manifeste des 343 salauds ». Les auteurs avaient rajouté un sous-titre, « Touche pas à ma pute¹² ». Cette double référence..., il fallait oser !

⁹ <https://www.editions-ixe.fr/catalogue/prostitution-10-bonnes-raisons-detre-abolitionniste/>

¹⁰ <https://abolition13avril.wordpress.com/>

¹¹ <https://generationabolition.wordpress.com/>

¹² https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/10/30/le-plaidoyer-des-343-salauds-en-faveur-de-la-prostitution-suscite-un-tolle_3505611_3224.html.

Ces « 343 salauds » – qui n’étaient d’ailleurs que dix-huit –, osaient faire référence aux 343 femmes qui avaient eu le courage de déclarer avoir avorté à une période où c’était encore illégal¹³. Ils faisaient aussi référence à la lutte antiraciste, en détournant le slogan de SOS Racisme (Touche pas à mon pote). Comme l’on sait que la prostitution est à la fois sexiste et raciste, c’était osé !

Ces salauds voulaient défendre la prostitution et prétendaient défendre les femmes en situation de prostitution. Ils comptaient parmi eux, Frédéric BEIGBEDER, Nicolas BEDOS, Philippe CAUBÈRE, et également Éric ZEMMOUR¹⁴, des personnes bien connues pour leurs positions féministes et pour leur volonté de défendre les intérêts des femmes et les droits des femmes – je dis cela avec beaucoup d’ironie.

Je vais revenir sur le texte du manifeste, tant je trouve qu’il fait écho avec les positions que nous rencontrons et dénonçons bien souvent.

« *Nous considérons que chacun a le droit de vendre librement ses charmes et même d’aimer ça.* » Comment ne pas penser aux associations qui ont déposé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC)¹⁵ pour faire abroger la loi du 13 avril 2016, au nom de la « liberté d’entreprendre » ? Revendiquer la liberté d’entreprendre revient à nier le rapport de force qui s’exerce dans la prostitution et les rapports asymétriques entre les personnes qui achètent et considèrent avoir tous les droits (« le client est roi ») et les personnes qui sont contraintes à tarifier l’accès à leur corps.

Puis, je continue la citation : « *Nous refusons que des députés éditent des normes sur nos désirs et nos plaisirs ; nous aimons la liberté, la littérature et l’intimité. Quand l’État s’occupe de nos fesses, elles sont toutes les trois en danger. Aujourd’hui la prostitution, demain, la pornographie ! Qu’interdira-t-on à présent ? Nous ne céderons pas aux ligues de vertu qui en veulent aux dames et aux hommes de petite vertu. Contre le sexuellement correct, nous entendons vivre en adultes.* »

Nous retrouvons là, les arguments qui nous sont très régulièrement opposés. Nous constatons leur volonté de dépolitiser le débat. Ils renvoient la prostitution à la sphère privée et à une prétendue liberté individuelle, quand, en fait, cette liberté individuelle

¹³ « Manifeste des 343 » (1971) avec la liste des signataires https://fr.wikipedia.org/wiki/Manifeste_des_343

¹⁴ *Premiers signataires* : Frédéric BEIGBEDER, Rodolphe BOSSELUT, Pascal BRUCKNER, Renaud CAMUS, Philippe CAUBÈRE, Jacques DE GUILLEBON, Basile DE KOCH, Jean-Michel DELACOMPTÉE, David DI NOTA, Claude DURAND, Benoît DUTEURTRE, Roland JACCARD, Guy KONOPNICKI, Philippe KARSENTY, Alain PAUCARD, Périco LÉGASSE, Jérôme LEROY, Richard MALKA, Marc COHEN, Gil MIHAELY, Christian MILLAU, Dominique NOGUEZ, Ivan RIOUFOL, Luc ROSENZWEIG, Stéphane SIMON, François TAILLANDIER, Marc WEITZMANN, Éric ZEMMOUR.

¹⁵ Cf. *Le Monde* du 20.01.2019 <https://urlz.fr/kGsF>, et la réponse du Conseil Constitutionnel <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2019/2018761QPC.html>

se résume à la liberté du plus fort. Ils cherchent à défendre une vision romantique de la prostitution, alors que nous essayons d'être au plus près du terrain et de faire reconnaître les violences qui s'exercent dans la prostitution.

Nous sommes abolitionnistes de la prostitution parce que cela revient à dire que nous souhaitons lutter pour faire reconnaître le sexisme dans la prostitution, pour faire reconnaître le racisme dans la prostitution, pour faire reconnaître les inégalités de classe dans la prostitution, et également les violences présentes dans la prostitution.

En étant féministes et abolitionnistes de la prostitution, nous souhaitons défendre une société qui sera véritablement égalitaire, où la sexualité pourra être réciproque, et cela passe par l'abolition de la prostitution et également par l'abolition du système pédo-criminel, et pornocriminel.

Je vous remercie.

Geneviève COURAUD,
présidente d'honneur de l'Assemblée des Femmes,
membre du comité de territoire de l'Amicale du Nid,
présidente d'honneur d'ECVF¹⁶

Après les propos des responsables de la ville de Marseille et des différentes associations coorganisatrices de cette conférence, l'Amicale du Nid-13, Femmes Solidaires-Marseille, Osez-le-féminisme !-13, et la projection de ce film extrêmement percutant, je vais, au nom de l'Assemblée des Femmes, rappeler en introduction de nos tables rondes, la genèse de notre conférence de ce soir qui s'inscrit dans un cycle de conférences sur ce même sujet dans notre région.

Le 12 novembre 2020, nous organisons à Marseille, avec presque les mêmes intervenantes que ce soir, une conférence « La prostitution, une violence patriarcale », qui n'a malheureusement pas pu se tenir en présentiel à cause de l'épidémie de COVID. Elle s'est transformée en un tour de main, grâce à notre amie aujourd'hui disparue, Marie-Paule GROSSETÊTE, coprésidente d'Osez-le-féminisme !-13, et coprésidente de la CLEF, en une visio-conférence qui a réuni en ligne plus de deux-cents personnes.

¹⁶ ECVF- Élu·es contre les violences faites aux femmes, membre du collectif Abolition 2012, <https://www.ecvf.fr/>

Ensemble, pour répondre à la demande de notre élue aux droits des femmes, Nathalie TESSIER, nos associations avaient pris l'engagement de traiter ce sujet en présentiel, après le COVID.

C'est ce que nous allons faire aujourd'hui, et toutes, nous voulons associer la mémoire de Marie-Paule à l'événement de ce soir.

Plus tard, le 31 mars 2022, une autre conférence sur le même sujet, s'est tenue à Nice, à l'initiative de l'Assemblée des Femmes.

Je vais commencer par une définition que j'emprunte à *l'Amicale du Nid* :

« La prostitution est une organisation produite par la double domination masculine et de l'argent au profit des proxénètes ou trafiquants ; elle est une violence de genre qui impose des actes sexuels sans désir à des personnes que des violences subies dans l'enfance et l'adolescence et/ou la pauvreté ont rendues vulnérables¹⁷. »

Puis la réponse à une question : pourquoi Marseille ?

La prostitution à Marseille s'inscrit dans un contexte historique bien particulier – et il ne faut pas l'occulter – celui de la période d'avant-guerre, marquée par le mélange des genres entre politique, mafias et collaboration, dont le maire Simon SABIANI est la figure marquante.

Marseille, comme beaucoup de ports, a en effet été un « haut lieu de la prostitution ». Avant 1943, date à laquelle il a été détruit par les bombardements allemands, il y avait un « Quartier d'Amour »¹⁸, où se trouvaient des dizaines de maisons closes à destination des marins et des voyageurs. Ce quartier était pleinement, officiellement, reconnu par la municipalité de l'époque.

Ainsi, le vice-président du Comité Art & Progrès de Marseille décrit en termes lyriques ce « Quartier d'Amour » comme « un centre merveilleux d'éducation morale, un blockhaus puissant de défense prophylactique ». La ville pouvait se prétendre « la plus vertueuse, la plus chaste et la plus pure de France et de l'Univers », et la mairie de l'époque se félicitait d'avoir créé une « Attraction touristique unique au Monde ».

Une plaquette de tourisme présentait une photo montrant des femmes prostituées dans la rue, sur les escaliers de leur maison close avec la légende suivante : « Nos touristes peuvent-ils rêver quelque chose de plus captivant que ce « plein air marseillais » où se mêlent – toujours sous le contrôle de l'Administration – la Vie familiale, le souci de l'Hygiène, l'Orientalisme le plus pur et la Grâce française la plus spirituelle ? »

¹⁷ Source : Amicale du Nid, <https://amicaledunid.org/>

¹⁸ <https://tourisme-marseille.com/fiche/les-maisons-closes-du-quartier-d-amour-secteur-reserve-de-marseille/>

Cet angélisme publicitaire, sur un sujet dont nous connaissons aujourd’hui tous les aspects terribles et toutes les violences associées, qui participe à la traite des êtres humains, est à la fois stupéfiant et inquiétant ! Et ce rappel nous incite à nous mobiliser avec vigilance contre le fléau de la prostitution, qui reste à Marseille, comme viennent de le montrer Nathalie TESSIER et Cyrille MBIAGA, très présent. L’Assemblée des Femmes est depuis sa création en 1992 engagée en faveur de l’abolition de la prostitution, au travers des prises de position de ses présidentes successives, Yvette ROUDY, Danielle BOUSQUET et moi-même, comme de celles de notre présidente actuelle, Laurence ROSSIGNOL, qui nous fait l’honneur de conclure notre conférence sur les travaux qu’elle mène aujourd’hui au Sénat. Nous nous honorons de compter parmi nos membres des féministes qui se sont illustrées dans ce combat politique, dont Maud OLIVIER, rapporteuse de la loi de 2016, que nous allons écouter dans un instant.

Aujourd’hui, six ans après la loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées », où en est-on ? Voilà la question que nous posons ce soir.

L’objectif de cette conférence est d’éclairer les aspects actuels du système prostitutionnel, de rappeler les différents points de la loi, d’évaluer sa mise en œuvre, de répondre à ses détracteurs, et de proposer des pistes de renforcement.

Pour ce faire, nous allons donner la parole

- **à des personnalités** issues du mouvement associatif dédié à la lutte contre le système prostitutionnel, et qui travaillent au quotidien pour aider les personnes prostituées à sortir de la prostitution, en utilisant les dispositifs de la loi. Ce sont Marie-Hélène FRANJOU, présidente nationale de l’Amicale du Nid, Célia MISTRE, directrice de l’Amicale du Nid-13 accompagnée d’Anna LAFOUGE et Kevin DUBOST, travailleurs sociaux,
- **à des femmes politiques** qui ont préparé et travaillé sur le contenu de la loi à l’Assemblée nationale, Maud OLIVIER, ancienne députée de l’Essonne, et rapporteuse de la loi du 13 avril 2016 et Laurence ROSSIGNOL, vice-présidente du Sénat et ancienne ministre des Droits des femmes et des familles,
- **à une experte**, Claudine LEGARDINIER, journaliste et autrice qui depuis plus de vingt ans étudie, en lien avec le Mouvement du Nid, les différentes formes de prostitution, et réfléchit à la place de la prostitution dans notre société.

I – La loi de 2016 : histoire et enjeux,

Marie-Hélène FRANJOU, Maud OLIVIER

G.C. Marie-Hélène FRANJOU, tu es médecin-pédiatre de formation, tu as été médecin-chef du service de pédiatrie de l'hôpital de Bangui en Centre-Afrique, puis médecin coordinatrice des actions de PMI dans les Yvelines, enfin médecin à l'Aide sociale à l'Enfance dans le même département.

Tu es en outre cofondatrice du GAMS – Groupe de femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles –, dont tu as été présidente.

Aujourd'hui tu présides l'association nationale, l'Amicale du Nid.

Peux-tu nous rappeler, pour l'essentiel, ce qu'est la loi de 2016, dans la préparation de laquelle l'Amicale du Nid, aux côtés d'autres associations – dont le Mouvement du Nid, par exemple ou la Fondation Scelles – au sein du Collectif Abolition 2012, s'est largement impliquée ? Et nous dire, six ans après, quel bilan tu tires de sa mise en œuvre ?

Marie-Hélène FRANJOU,
présidente de l'Amicale du Nid,

Je voudrais tout d'abord remercier la mairie de Marseille, aujourd'hui représentée par Madame Nathalie TESSIER, et tous les organisateurs et organisatrices de cette soirée.

Je pense que c'est très important effectivement de parler de nouveau de la prostitution et je vais répondre à la demande qui m'est faite.

En ce qui me concerne, je rappellerai les termes de la définition de la prostitution dans la loi, cette loi du 13 avril 2016 : « *La prostitution c'est le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage.* »

Cette définition change radicalement de l'approche courante qui n'envisage la prostitution que du côté de la personne qui vend l'usage de son corps.

Le corps n'est pas un objet, et il est indissociable de la personne qui est achetée pour quelques instants par le client prostitueur. C'est ici une survivance de l'esclavage que les abolitionnistes combattent.

Les acheteurs d'actes sexuels sont quasiment toujours des hommes, les personnes en situation de prostitution sont surtout des femmes et des enfants (surtout des filles), des hommes dominés et des trans.

Un pourcentage très important de ces personnes sont étrangères, comme le disait Cyrille tout à l'heure, et elles subissent la violence du racisme en plus de celle de la prostitution.

Quasiment toutes ces personnes ont vécu des violences avant leur captation par la prostitution, souvent dans l'enfance ; cela a été évoqué tout à l'heure.

En France, le nombre de personnes en situation de prostitution serait de plus ou moins trente-sept mille, celui des mineur-es serait d'environ dix-mille.

Les « clients » de la prostitution sont à l'origine de la prostitution. Proxénètes et trafiquants organisent le marché de la sexualité tarifée. C'est la raison pour laquelle on parle de système.

« Je reste marquée par cette expérience indicible. Les personnes vous traitent comme des moins que rien... La prostitution je l'ai vécue comme une suite de viols, je me demandais comment ces hommes pouvaient défler sans poser de questions, pas un ne s'est inquiété de ma détresse. », disait Laurence NOËL, survivante de la prostitution.

« La situation de prostitution a détruit ma santé, ma vie, ma personnalité », disait une personne accompagnée par l'Amicale du Nid en 2018.

La prostitution est une violence dans sa structure même, puisqu'il s'agit d'actes sexuels non désirés, et imposés par l'argent le plus souvent, et toutes sortes de violences s'y ajoutent. La santé et la vie des personnes sont très gravement atteintes, comme l'exprime cette femme accompagnée par l'Amicale du Nid. Aucune personne en situation de prostitution n'échappe à la violence.

Je dirai quelques mots de l'association, l'Amicale du Nid.

C'est une association nationale, laïque, féministe, indépendante de tout parti politique et de toute organisation. Abolitionniste depuis sa création en 1946, elle accompagne les personnes victimes du système prostitutionnel, du proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, vers leurs droits et la sortie de la prostitution.

Ses valeurs ne laissent la place ni à une conception moraliste restrictive et puritaine de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de toutes les formes de violences sexuelles.

L'association est présente dans quinze départements et compte plus de deux cent quarante professionnel·les qualifié·es. Elle inscrit son action dans un continuum au

service de la prévention et de la lutte contre le système prostitutionnel : plaider, prévention, sensibilisation, formation.

Elle fait des diagnostics territoriaux, des « recherches-actions », conduit des missions « mineur-es » dans cinq départements ; d'autres sont en gestation ou vont s'amplifier, notamment à Marseille. Quelque deux cents mineur-es ont été accompagnées en 2021, dont 99% de jeunes filles.

Elle assure une sensibilisation et une formation de mille cinq cents professionnel·les, elle organise en intervention de prévention, des rencontres de quatre cents jeunes (2021), des rencontres dans l'espace public de trois mille trois cents personnes en situation de prostitution, et cinq mille sur Internet,

Elle fait de l'accompagnement social global personnalisé (mille trois cent sept personnes en 2021 dont 91% de femmes). Elle accueille de jour des femmes en grande vulnérabilité, et en accueil spécifique ; elle fait de l'hébergement et du logement accompagné avec plus de quatre cent quatre-vingts places au bénéfice de plus de mille trois cents personnes par an, dont un tiers d'enfants. Elle gère deux ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA) comptant trente-huit places avec près de quatre-vingt-dix stagiaires par an.

On parle toujours des personnes prostituées – ce sont surtout des femmes –, mais comme toutes les femmes, **elles ont aussi parfois des enfants qui sont aussi des victimes du système prostitutionnel**. Les violences que subissent leurs mères sont des violences qu'ils vivent également.

Rappelons le combat mené pour obtenir la loi du 13 avril 2016¹⁹ :

Quatre années (2012-2016) de débats ont été nécessaires pour aboutir au vote de la loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ». Le régime abolitionniste, officiellement adopté par la France en 1960, a été réaffirmé par elle en 2016.

La loi a été votée grâce à un soutien transpartisan et à la détermination d'élus·es, dont Maud OLIVIER, qui est à mes côtés, alors députée de l'Essonne, et grâce aussi à l'appui des ministres successives des Droits des femmes²⁰, Najat VALLAUD-

¹⁹ LOI n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. <https://urlz.fr/kFTE>

²⁰ Les ministres successives concernées : Najat VALLAUD-BELKACEM (2012- 2014), ministre des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ; Pascale BOISTARD (2014-2016), secrétaire d'état chargée des Droits des femmes auprès de

BELKACEM et Laurence ROSSIGNOL, aujourd'hui sénatrice de l'Oise qui nous a rejointes.

L'Amicale du Nid comme le Mouvement du Nid et une quarantaine d'associations a soutenu cette loi qui renforce l'abolitionnisme de la France, définit une politique globale de lutte contre le système prostitutionnel en accord avec l'égalité entre les femmes et les hommes, et pour le respect de la dignité humaine.

Les quatre piliers de la loi – c'est important de le rappeler parce que souvent on pense que la loi c'est la pénalisation des clients – ; non, la loi repose sur quatre piliers, les voici :

- Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle,
- La dépenalisation des personnes prostituées – la pénalisation du racolage passif avait en effet été introduite en 2003 –, les personnes prostituées sont désormais considérées comme des victimes ; et l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution,
- La prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution,
- Et – c'est le quatrième pilier – l'interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des « clients » de la prostitution.

Cette loi correspond pleinement à nos attentes et nos actions s'y réfèrent.

Cinq ans après sa promulgation, nous avons souhaité, avec trois autres associations présentes sur le terrain au côté des personnes prostituées et avec les survivantes, en faire un bilan.

L'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, la Fondation Scelles et CAP International ont ainsi publié en février 2021 un rapport FACT'S « Pour un acte II de la loi » qui fait le point sur la situation et présente des recommandations.

Ne pouvant évoquer l'ensemble de ce rapport FACT'S, je vous engage à le retrouver sur le site de l'Amicale du Nid²¹ sur la page « recherches et rapports » à partir des « ressources utiles²² ».

Marisol TOURAINE, ministre des Solidarités et de la santé (2012-2017) ; Laurence ROSSIGNOL (2016-2017), ministre de la Famille, des enfants et des droits des femmes.

²¹ <https://amicaledunid.org/ressources/la-situation-de-la-prostitution-en-france-analyse-des-associations-de-terrain-sur-limpact-de-la-loi-du-13-avril-2016-et-recommandations-pour-une-phase-ii/>

²² Rapport du 25 mars 2021, <https://urlz.fr/kFU4>

Je m'en tiendrai à quelques point saillants : l'accompagnement des personnes adultes en situation de prostitution, la prostitution des mineur-es, les campagnes d'information.

Le premier constat que nous avons fait ensemble c'est que « partout où la loi est appliquée, nous voyons ses effets positifs : des vies transformées, des comportements modifiés, une société en évolution... »

L'Amicale du Nid, depuis son origine, accompagne des personnes en situation de prostitution pour l'obtention de leurs droits et pour quitter la prostitution.

La loi de 2016 renforce cet accompagnement et le formalise. Les personnes prostituées qui le souhaitent peuvent s'engager dans ce qu'on appelle un « parcours de sortie » ; dans chaque département une commission doit être constituée avec des représentant-es de différentes administrations, d'associations et d'un médecin. Cette commission examine les dossiers présentés par les associations agréées comme la nôtre et propose une décision au préfet. L'acceptation de sa demande permet à la personne d'obtenir une modique aide financière, une autorisation temporaire de résidence, si elle est étrangère, et une facilitation de son insertion sociale et professionnelle.

Ceci pour une période de six mois, renouvelable trois fois. L'association qui a présenté la situation, continue son accompagnement auprès de la personne. Il convient de noter qu'avant l'engagement dans le parcours de sortie, un temps assez long est nécessaire à la personne pour se préparer : apprentissage de la langue française, prise en charge médicale et psychologique, etc.

Après un démarrage lent et difficile, le nombre de réunions de commission auxquelles nos associations ont assisté, a été multiplié par dix entre 2017 et 2019.

Toutefois, en 2021, ce ne sont que 34% des départements qui ont installé une commission *ad hoc*, ces commissions ne fonctionnent pas vraiment partout où elles existent et ce ne sont que quelques centaines de personnes qui ont pu accéder au dispositif de sortie de prostitution en cinq ans, quand toutes devraient y avoir accès.

Quelques centaines, vous ai-je dit, pour trente-sept ou quarante mille personnes concernées !

Par ailleurs, dans certains départements où une commission est installée, on observe une certaine réticence à délivrer les parcours de sortie de la prostitution, probablement par crainte d'un « appel d'air migratoire ».

Entre avril 2016 et mars 2020, deux cent cinquante-huit dossiers de demandes de PSP – parcours de sortie de la prostitution – ont été présentés par l'Amicale du Nid et le Mouvement du Nid, ce qui correspond à plus de la moitié des dossiers sur l'ensemble

de la France. Plus de 86% de ces demandes (deux cent vingt-trois dossiers sur deux cent cinquante-huit), ont été acceptés. Ce pourcentage est preuve de la qualité des dossiers mais leur nombre limité est très en dessous des besoins.

« **Le dispositif de PSP doit être identifié avant tout comme un dispositif de lutte contre les violences envers les femmes.** À ce titre, il s'agit de la protection et de l'assistance que l'État doit à ces victimes, et non le statut administratif, qui doit primer. » (FACT'S)

« *Je voudrais changer ma situation* » dit une personne que nous accompagnons, « *car je veux travailler comme les autres femmes, sans la prostitution. Je veux élever mon enfant dans de bonnes conditions, et en travaillant, lui donner un bon exemple.* »

L'accompagnement des personnes ne peut se réduire à l'obtention d'un parcours de sortie de la prostitution. Il s'agit d'accompagner un processus d'émancipation des personnes sur plusieurs dimensions et cela demande du temps, une bonne santé globale, la sécurité, l'accès aux droits sociaux, l'autonomie, l'expression sur la prostitution, l'intégration sociale, etc.

J'évoquerai à la fin ce qui me tient à cœur : **la santé des personnes que nous accompagnons.** Je suis aussi médecin de santé publique et j'ai été effarée de tous les éléments que j'ai pu récupérer sur un plan international, des études qui ont été faites de façon tout à fait scientifique.

Il y a en France un décret qui est paru le 2 mars 2017²³ qui « approuve le référentiel national de réduction des risques en direction des personnes prostituées et complète le Code de la santé publique. Il ne limite pas la réduction des risques à la seule prévention des infections sexuellement transmissibles. »

C'est très important, parce qu'on pense toujours que les personnes en situation de prostitution vont contaminer toute la société. Ce n'est pas comme cela que ça se passe, c'est dans l'autre sens : elles sont infectées par les hommes qui viennent les voir, et elles ont bien d'autres conséquences. La première attaque de leur santé ce sont les violences, pas les IST !

Imagine-t-on ce que c'est que de subir sans aucun désir dix, quinze, vingt actes sexuels dans une journée, agrémentés souvent de violences physiques, sexuelles et d'injures ?

Évoquons – pardonnez-moi pour ces détails – évoquons les déchirures vaginales et anales produites par des pénétrations sadiques, les grossesses imposées, les avortements faits dans des conditions non sécurisées, par coups de pied dans le ventre

²³ Décret n° 2017-281 du 2 mars 2017.

par exemple, les frappes sur la tête et sur les autres parties du corps, les brûlures de cigarettes ou toutes sortes d'autres sévices, voire des actes de barbarie.

Évoquons les idées ou tentatives de suicide, les addictions pour supporter le stress post-traumatique, comme chez les traumatisés de guerre.

N'oublions pas, bien sûr, les infections sexuelles ou d'autres infections comme récemment la Covid-19, que leur transmettent les « clients » prostitué·es, les décès prématurés, secondaires à des violences, à des maladies, à des suicides, à des crimes. Nos équipes de salarié·es peuvent témoigner des récits qui leur sont faits et la collecte internationale des études scientifiques sur la santé des personnes en situation de prostitution est très éloquente.

La prise en charge des problèmes de santé est indispensable et prioritaire, cela demande du temps et la seule façon d'éviter qu'ils s'aggravent est la sortie de la prostitution. **Quant à faire disparaître les violences qui sont constitutives de la prostitution, il n'y a qu'une solution : son abolition.**

Tou·tes les professionnel·les susceptibles d'être en relation avec des personnes en risque de prostitution ou en situation de prostitution doivent savoir la réalité de la prostitution... ; **et pour cela ils et elles doivent avoir une formation spécifique définie au plan national.**

La prostitution n'est pas la vie facile et agréable souvent présentée et ne pas agir comme nous y incite la loi, c'est accepter la prostitution et ses violences

La prostitution des mineur·es, si elle a des spécificités, est cependant le résultat du même système prostitueur qui a profité de leurs vulnérabilités (violences et difficultés de tout ordre au sein de leur famille) et s'en départir sera difficile.

La loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale interdisait déjà la prostitution des mineur·es et considérait les mineur·es prostitué·es comme des victimes. Elle était peu connue du public et des professionnel·les

La loi du 13 avril 2016 confirme cette interdiction et la récente loi du 2 avril 2021 visant à protéger les mineur·es des crimes et délits sexuels et de l'inceste précise qu'un acte sexuel entre un adulte et un·e mineur·e de quinze ans est désormais considéré comme un viol. En conséquence, le « client » d'une mineure de quinze ans encourt jusqu'à vingt ans d'emprisonnement.

Un acte sexuel tarifé avec un·e mineur·e de quinze à dix-huit ans peut entraîner pour l'acheteur jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et une amende de soixante-quatorze mille euros (au lieu des trois ans d'emprisonnement et de l'amende de quarante-cinq

mille euros prévus par la loi de 2002 sur l'autorité parentale). Une campagne de prévention de la prostitution des mineur·es a récemment été lancée sur le sujet. Nous nous en sommes réjoui·es, car la prostitution des mineur·es n'est pas une « expérience sexuelle » ou « une conduite à risques » et l'achat d'un acte sexuel à un·e mineur·e, quel qu'il ou qu'elle soit, est une violence qui lui est faite.

Nous regrettons toutefois qu'elle n'ait pas davantage insisté sur la responsabilité des « clients prostitueurs ». L'existence de prédateurs, à l'affût de mineur·es en détresse est à l'origine de leur prostitution. S'il convient d'apprendre aux enfants à se protéger, sans les culpabiliser toutefois, cette précision est importante, il convient aussi de faire bien connaître l'interdit de l'achat d'actes sexuels et de pénaliser réellement les contrevenants.

Nous souhaitons que « l'information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps soit dispensée dans tous les établissements secondaires », en complément « d'une information et d'une éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées afin de présenter une vision égalitaire des relations entre femmes et hommes et contribuer au respect dû au corps humain ».

Il est notoire qu'aujourd'hui, les enfants n'ayant pas de réponse à leurs questions légitimes concernant leur future vie affective et sexuelle se tournent vers Internet et les sites pornographiques. Et c'est de plus en plus tôt, parfois tout petits, à dix ans, voire moins, que ces enfants croient comprendre que la sexualité serait faite, pour les hommes, de performances et de violences, pour les femmes de soumission et de souffrances...

Nous voulons un interdit d'accès réel à la pornographie pour les mineur·es.

La loi du 13 avril 2016 doit être connue et pour cela des campagnes d'information nationales sont indispensables. Les opposant·es à la loi prétendent que la prostitution serait un travail et que la loi serait à l'origine des violences...

Ils s'opposent surtout à la responsabilité des « clients prostitueurs » car s'ils disparaissaient, les énormes profits tirés de la prostitution dont bénéficient surtout les proxénètes et trafiquants d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle n'existeraient plus.

L'Amicale du Nid rencontre des personnes prostituées qui ont parfois à peine de quoi se nourrir.

Ceci pour dire que chaque acheteur d'acte sexuel est un appui au proxénétisme et au trafic d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Des tentatives apparaissent de nouveau pour faire accepter l'achat d'actes sexuels au bénéfice d'hommes handicapés, de surcroît envisagés comme une thérapie remboursée par la sécurité sociale... « L'assistanat sexuel » n'est qu'une autre forme de prostitution, que les associations de femmes handicapées refusent comme l'Amicale du Nid et les autres associations abolitionnistes.

Oui, la loi du 13 avril 2016 doit être confortée et son application devenir réelle. Et pour cela des financements sont indispensables. Je vous renvoie au rapport du FACT'S « Pour un acte II de la loi du 13 avril 2016 », pour retrouver nos constats et l'ensemble de nos recommandations.

C'est aussi le temps de s'interroger sur l'industrie pornographique et ses liens avec le système prostitutionnel, quand deux affaires en cours la mettent en cause pour viols en réunion, proxénétisme aggravé, traite des êtres humains²⁴...

J'ai dépassé mon temps, j'en suis désolée ; je voulais dire toutefois pour terminer, qu'il est très important qu'il y ait **des campagnes d'information pour que le regard sur la prostitution change.**

Et puis il faut aussi veiller à ce que les informations relayées par les sites gouvernementaux, les sites de la République, soient conformes à la loi. Ainsi, nous demandons qu'il n'y ait pas de référence à des associations ouvertement pro-prostitution sur les sites officiels comme Santé publique France²⁵.

Je n'ai pu en quelques minutes retracer la totalité du bilan de ce que nos associations de terrain ont fait, j'ai choisi de n'évoquer que quelques thèmes : accompagnement vers la sortie de la prostitution des adultes, santé, prévention auprès des mineur-es et nécessité d'une campagne nationale pour faire connaître la réalité des violences prostitutionnelles, constitutionnelles et additionnelles.

En un mot pour conclure, la législation concernant la prostitution en France est très satisfaisante, elle doit être mieux appliquée.

Je vous remercie.

G. C. Merci, Marie-Hélène pour cette présentation des actions de l'Amicale du Nid, pour le rappel des combats qui ont permis le vote de la loi de 2016, pour les pistes d'amélioration de la loi, et pour le bilan positif que tu en tires.

²⁴ Cf. p. 49, l'intervention de Laurence ROSSIGNOL sur le sujet

²⁵ <https://www.santepubliquefrance.fr/>

Maud OLIVIER, je me tourne vers toi. Tu es aujourd’hui membre du bureau de l’Assemblée des Femmes et vice-présidente d’ECVF – Élu-es contre les violences faites aux femmes.

Ton parcours politique t’a amenée à exercer des responsabilités à tous les niveaux de mandat, c’est ce qui est précieux dans ton expertise : tu as été conseillère municipale puis maire des Ulis dans l’Essonne, tu es devenue conseillère générale puis vice-présidente du département de l’Essonne, où tu avais créé un remarquable pôle Égalité-femmes/hommes, lutte contre les violences.

En 2012, tu deviens députée de l’Essonne, et ton combat sera celui de la lutte contre le système prostitutionnel que t’a légué Danielle BOUSQUET²⁶, qui avait installé, avec Guy GEOFFROY²⁷, dans un rapport retentissant de 2012, les prémises de la loi de 2016.

Peux-tu nous rappeler les freins qui se sont élevés contre cette loi, et évoquer l’histoire de cette loi, sans oublier l’investissement que tu fais à l’international ?

Maud OLIVIER,

ancienne députée de l’Essonne, et rapporteuse de la loi du 16 avril 2016, vice-présidente d’ECVF

Bonsoir à toutes et à tous, c’est un plaisir de parler de cette loi qui nous tient évidemment à cœur et que nous souhaiterions voir beaucoup, beaucoup mieux défendue sur ce territoire, comme l’a dit Marie-Hélène, parce que vraiment elle le mérite.

Je vais te décevoir, Geneviève, car je ne vais pas parler de l’histoire de la loi. Sachant que Marie-Hélène allait en parler, j’ai voulu l’aborder sous un autre angle, l’angle des critiques. Cette loi est tellement critiquée que cela me semblait intéressant de l’aborder sous cet angle.

La première et principale critique n’est pas due à la loi mais à sa lenteur d’application. Cela a été très clairement dit jusqu’à présent ; si elle était mieux appliquée, elle prêterait moins le flanc à tout ce que l’on peut entendre.

Mais on sait qu’il faut du temps, dix ans en moyenne entre la promulgation d’une loi et sa mise en application sur tout le territoire. On l’a vu, cette loi n’est pas appliquée

²⁶Députée des Côtes d’Armor de 1997 à 2012, Danielle BOUSQUET a mené avec Guy GEOFFROY une mission d’information sur la prostitution <https://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp>, présentée le 13 avril 2011 par Guy GEOFFROY. Ce rapport ouvre les travaux qui conduiront à la loi du 13 avril 2016 <https://urlz.fr/kG0B>

Danielle BOUSQUET est en outre ancienne présidente de l’Assemblée des femmes (2011-2016), ancienne présidente du HCEF/H (2013-2019), elle est aujourd’hui présidente du CNIDFF, réseau national des CIDFF – Centre d’information des droits des femmes et des familles.

²⁷ Ancien député de Seine-et-Marne (2002-2017), maire de Combs-la-Ville depuis 1995.

partout. Les acteurs de l'État, les collectivités ou les services publics au sens large, police, magistrats, doivent être mobilisés, formés et impliqués dans cette nouvelle démarche.

Les acteurs éducatifs et sociaux doivent être également formés aux réalités de la prostitution, à l'identification des pratiques prostitutionnelles surtout chez les jeunes, ainsi qu'à la prévention de celles-ci.

Car pour réussir un changement de regard de la société sur la prostitution, il faut la volonté et l'engagement de tous les acteurs pour faire appliquer la loi, et c'est bien là le rôle de l'État, du gouvernement, de faire appliquer des lois.

Moi je salue, je partage les recommandations du rapport FACT'S qui précise tous les domaines où elle devrait être beaucoup mieux développée.

Alors j'entends, parmi les critiques, que nous aurions dû interdire la prostitution.

Ah bien oui ! c'était tellement plus simple !

Sauf que si nous n'avons pas choisi le prohibitionnisme – qui est une possibilité – qui existe par exemple aux États-Unis, c'est parce que – comme pour le prohibitionnisme de l'alcool inscrit dans toutes les mémoires aux États-Unis – nous étions réalistes, il se serait évidemment développé un marché parallèle, qui, probablement, aurait été encore plus violent pour les victimes, parce que là, elles auraient dû davantage se cacher.

Alors que, je le rappelle, avec la loi, les personnes prostituées ne sont plus obligées de se cacher, puisque ce ne sont plus des délinquantes, ce sont des femmes libres.

Tandis que si l'on avait choisi le prohibitionnisme, les clients auraient pu bien sûr être poursuivis, sauf qu'en général, en ce cas, ce ne sont pas eux que l'on poursuit, mais les personnes prostituées. Donc voilà pourquoi ce n'était pas du tout le choix que nous avons fait d'interdire purement et simplement la prostitution.

Et puis surtout pour une autre raison, c'est que la loi a pour objectif majeur la lutte pour l'égalité dans les relations entre les femmes et les hommes.

Jusqu'à présent les combats des femmes portaient essentiellement sur la lutte pour l'égalité des droits, sur l'égalité salariale, sur la parité, l'égalité de classe, sur l'organisation du pouvoir en politique ou dans les entreprises.

Pourtant, au-delà du domaine économique et politique, le pouvoir du patriarcat s'exerce bien sûr dans le domaine de la sexualité.

La sexualité masculine est construite socialement et culturellement, et a toujours été considérée comme répondant à des pulsions irrépressibles qui devaient être satisfaites. Cela a contribué à perpétuer la subordination des femmes, leur

soumission devant la demande masculine. On peut considérer que c'est quand même un schéma très inégalitaire, très sexiste, et parfois violent.

Et quand la société est organisée pour la domination des hommes sur les femmes, on voit bien que la sexualité est politique.

Quand le désir et le plaisir ne sont pas partagés, quand l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce domaine de la sexualité n'existe pas, les violences contre les femmes perdurent.

Cette loi par contre était bel et bien précurseuse du Mouvement #MeToo: nous avons bien vu que la libération de la parole des femmes a permis de dénoncer clairement les rapports de pouvoir corollaires de la domination masculine avec les campagnes sur les réseaux sociaux, les dépôts de plainte, qui dénoncent harcèlement, agressions, violences subis par les femmes.

Et le harcèlement sexuel, dans ce qu'il montre du regard des hommes sur les femmes comme des corps offerts ou à prendre, rejoint la même déviance que le recours à l'achat d'un acte sexuel : les femmes sont possiblement des marchandises qu'on peut s'offrir soit en payant, soit en tentant de les violer.

La prostitution était le dernier bastion dans lequel la sexualité masculine était autorisée à opprimer des femmes et la dernière violence qu'on pouvait commettre sur des femmes, qui n'était pas punie par la loi.

La prostitution c'est donc un phénomène sexué qui contrevient au principe d'égalité entre les femmes et les hommes ; cela a été dit : 85% des personnes prostituées, des quarante mille personnes prostituées en France, sont des femmes, mais 99% des clients sont des hommes.

Donc la sexualité des femmes doit s'affirmer libre, sans contrainte économique ou de violence bien entendu. C'est pourquoi la lutte contre le système prostitutionnel est un pan à part entière du combat pour l'égalité entre les sexes.

Et nous ne pouvons pas laisser à leur sort les femmes qui sont contraintes, soit pour des raisons économiques, soit par la force, de vendre des actes sexuels.

Car il n'y a pas d'un côté les personnes prostituées et de l'autre le reste de la population.

Si les personnes prostituées sont les premières victimes, la prostitution pèse sur toutes les femmes en inscrivant les schémas de la domination masculine dans la manière dont les jeunes construisent leur représentation des relations entre les femmes et les

hommes. On le verra très bien tout à l'heure, avec ce que dira Laurence ROSSIGNOL de la pornographie.

Alors les autres critiques ? **La prostitution, on nous le dit, se développe par Internet.** Eh bien oui, on le sait ! Les proxénètes et les réseaux ont beaucoup d'imagination et ils évoluent, ils savent se servir d'Internet pour mettre en relation les acheteurs et les personnes prostituées.

En général, ils sont installés à l'étranger parce que nos lois contre le proxénétisme nous protègent et protègent notre territoire.

Nous comptons environ quarante mille personnes prostituées sur le territoire ; en comparaison, dans un pays règlementariste comme l'Allemagne, elles sont quatre cent mille.

On voit là la différence avec les pays voisins dans lesquels les lois contre le proxénétisme n'existent pas.

Donc effectivement cela se développe, et nous avons en France comme ailleurs, des applications – que ce soit WhatsApp, Tinder, Facebook, Instagram, Snapchat etc. Rares sont les applications ou les réseaux sociaux ou les messageries instantanées qui n'utilisent pas ce moyen-là, à des fins de prostitution.

C'est pourquoi nous avons mis dans la loi l'obligation pour les fournisseurs d'accès de laisser la possibilité de mettre en place un système pour dénoncer les ventes d'actes sexuels. C'est très insuffisamment appliqué, bien évidemment.

On a noté quelques avancées significatives : le site Vivastreet²⁸ bien connu, est visé par une enquête pour proxénétisme ; il avait donc décidé en 2018 de suspendre sa rubrique « rencontres ». C'était une petite goutte d'eau, mais on voyait que quelque chose se passait dans l'esprit des fournisseurs et des réseaux.

Aux États-Unis également, en 2018, l'adoption par le congrès d'une loi a mis fin à l'impunité des sites Internet qui laissent passer des annonces de prostitution ; cela a permis la fermeture du site Backpage²⁹ qui était présenté par ses détracteurs comme le premier site de prostitution au monde.

Quant aux objections que l'on entend couramment :

– **La prostitution serait l'expression de la liberté sexuelle.**

Eh bien, les mouvements de libération des femmes – et dans nos générations on s'est bien battus pour ça – se sont battus pour que la sexualité soit libérée de la violence,

²⁸ Vivastreet, site web de petites annonces, met à disposition des internautes approximativement plus d'un million d'annonces actives en permanence, dont plusieurs centaines de milliers en France, et compte plus de vingt millions de visites par mois dans le monde.

²⁹ Backpage.com était un site web de petites annonces fondé en 2004 par le groupe de presse alternative New Times Inc./New Times Media, concurrent de Craigslist.org.

pour mettre fin au droit de cuissage, pour faire du harcèlement sexuel un délit, du viol un crime, même au sein du couple. Le viol sexuel au sein du couple est un crime. **Et je n'imagine pas une seconde qu'on puisse se dire féministe et être en faveur d'une légalisation de la prostitution qui n'est que l'acceptation de la domination masculine. La liberté sexuelle ne peut pas être la possibilité de disposer du corps de l'autre.**

Dites-moi si les femmes dont a parlé Marie-Hélène tout à l'heure, qui subissent dix à quinze pénétrations par jour, voire plus, peuvent parler de liberté sexuelle quand ce sont des rapports subis pour des raisons de précarité économique.

Mais au fait, de quelle liberté parle-t-on ? De celle des hommes bien évidemment.

Et en fait, nous les féministes, on se bat pour que la sexualité des femmes s'exerce dans un désir partagé, qu'elle soit vécue en dehors de toutes les contraintes morales, psychologiques ou financières.

– **On me dit encore que la prostitution serait un travail ?**

Je vais rejoindre ce que disait Daniela tout à l'heure ; il s'agit là d'un discours qui vise à camoufler la réalité de l'exploitation sexuelle, comme le fait de parler de « travail du sexe ». Faire accepter que le sexe des femmes soit un produit marchand, c'est un subterfuge, c'est un terme de propagande, qui est utilisé et inventé par les profiteurs de l'industrie du sexe.

Non ce n'est pas un travail comme les autres ; ce serait un recul civilisationnel si on l'acceptait. L'intégrité, la dignité, tout s'oppose à la notion de travail dans l'activité sexuelle qui engage le corps tout entier, et surtout les parties les plus intimes du corps. Dans la prostitution, la personne est engagée tout entière, il n'y a plus de séparation entre elle et la fonction qu'elle occupe.

La force de travail physique ou intellectuel est à distinguer de l'intimité. Le sexe doit rester une barrière ; tout ne se vend pas. On le sait, c'est une activité destructrice de l'individu. La prostitution est *a minima* un acte de contrainte économique, toujours une situation d'asservissement, jamais un travail.

– Alors on me dit : « **Elles le veulent bien** ».

On pourrait longuement parler de la question du consentement. Il y a eu de très beaux ouvrages là-dessus, ce n'est pas l'objet de ce soir.

Mais rappelons quand même que 90% des personnes prostituées, qui, soi-disant, consentent à subir des pénétrations sexuelles non désirées, sont des femmes

étrangères, **que l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de quatorze ans, et que leur espérance de vie moyenne est aux alentours de quarante ans.**

Et c'est aussi un système largement pédocriminel, enfants et adolescent·es étant source de davantage de profits.

Vous savez, on peut consentir à beaucoup de choses, y compris à un viol, si l'on est menacé de mort. On sait en fait qu'elles le font pour survivre, pour des raisons économiques, parfois pour nourrir leurs enfants. Et je vais à cet instant citer Victor HUGO, j'aime bien de temps en temps rappeler ce qu'il a dit :

« *La prostitution c'est la société achetant une esclave, à qui ? À la misère, à la faim, au froid, à l'isolement, à l'abandon ; marché douloureux : la misère offre, la société accepte.*

Qu'est-ce que c'est que cette histoire de Fantine ? C'est la société achetant une esclave.

À qui ? À la misère. À la faim, au froid, à l'isolement, à l'abandon, au dénuement. Marché douloureux. Une âme pour un morceau de pain. La misère offre, la société accepte. La sainte loi de Jésus-Christ gouverne notre civilisation, mais elle ne la pénètre pas encore. On dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne. C'est une erreur. Il existe toujours, mais il ne pèse plus que sur la femme, et il s'appelle prostitution. »

Les Misérables, Chapitre XI

– **On me dit aussi que la prostitution ferait diminuer le nombre de viols.**

Tout le monde le sait maintenant, les viols sont commis à 90% par l'entourage de la victime qui connaît donc son violeur – 47% au sein du couple –, et 63% des victimes de viol sont des mineur·es.

En fait la prostitution contribue à diffuser l'idée que le corps des femmes peut être à disposition, à tout moment, en payant ou en violant.

La prostitution c'est la clé de voûte de la culture du viol.

- **Des femmes disent : « C'est mon choix »,** que cette activité leur convient et qu'elles n'y sont pas contraintes. Soit.

Mais elles ne sont pas représentatives de près de 90% des victimes de la traite et du proxénétisme qui ne demandent qu'à en sortir.

Et quand bien même une seule personne prostituée revendiquerait ce choix, au nom de quoi notre société déciderait-elle de ne pas protéger toutes les autres?

Il suffirait qu'une seule personne prostituée se dise libre pour que l'esclavage de toutes les autres devienne respectable et acceptable ?

La loi est bien là pour protéger les plus vulnérables.

Les critiques de la loi par les lobbies de prostitution sont des plus violentes, évidemment :

– **La prostitution augmenterait les risques à cause de la clandestinité .**

Je l'ai dit tout à l'heure mais je peux le redire : avant, les personnes prostituées étaient poursuivies pour racolage elles étaient donc obligées de se cacher, parce qu'encore une fois les clients étaient toujours impunis.

Elles pouvaient donc être poursuivies pour racolage : ce n'est plus le cas, ce sont aujourd'hui des femmes libres ; et nous avons inscrit dans la loi que les personnes prostituées qui seraient victimes de violences verraient leur agresseur condamné à des peines encore plus fortes. La loi les protège.

Si un client contraint la personne prostituée à un acte qu'elle refuse, rechigne à payer ou la viole, il s'expose à être dénoncé, le simple fait de solliciter un acte sexuel tarifé étant illégal, ce qui permet aux personnes prostituées d'aller le dénoncer et porter plainte ; donc pénaliser le client, c'est atténuer sa toute-puissance. Pour la police, le simple fait de solliciter et d'aller dans un endroit où effectivement il peut y avoir un échange, suffit à faire interpellier le client, pas besoin de le prendre sur le fait.

Quant à la dangerosité de la prostitution, elle est liée à l'activité elle-même.

Ce n'est pas parce qu'elle va se cacher davantage, c'est bien quand la personne prostituée est seule avec son client que cela devient dangereux.

Les opposants racontent qu'il y a des violences supplémentaires, mais là aussi c'est faux, la loi ne provoque aucune autre violence que celle inhérente à la pratique de la prostitution elle-même, ce sont des agressions sexuelles, physiques, psychologiques, qui accompagnent souvent la prostitution.

Aucun élément réel de violence supplémentaire n'a été signalé, ni d'ailleurs en Suède, puisque c'est la Suède qui nous a largement inspiré-es quand nous avons rédigé la loi³⁰.

De plus, il ne faut pas « nous la faire à l'envers » : la précarité dont on parle à propos des personnes prostituées, est certes une réalité ; **mais leur précarité n'est pas due à la loi ! C'est parce qu'elles sont dans une situation de précarité, qu'elles se dirigent vers la prostitution, ce n'est pas la loi qui fait qu'elles sont précarisées.**

C'est un discours largement diffusé par les opposants et les lobbys de proxénètes.

³⁰ La loi suédoise baptisée "Kvinnofrid" est entrée en vigueur en 1999. Elle prévoit des amendes et des peines de prison, modifiées et alourdies au fil du temps. Les acheteurs d'actes sexuels doivent s'acquitter d'une amende calculée en fonction des revenus.

Ces mêmes opposants ont d'ailleurs tenté de faire annuler la loi par une QPC – question prioritaire de constitutionnalité³¹. Dans sa grande sagesse, le Conseil constitutionnel a au contraire affirmé son bien-fondé, et a rappelé que **la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe à valeur constitutionnelle**.

Alors comment la loi est-elle vue par la population française ?

Un sondage d'Ipsos en février 2019 a montré que pour 78% de nos concitoyen-nes, la loi est une bonne chose, que 79% pensent qu'il ne devrait pas être possible d'acheter l'accès au corps et à la sexualité d'autrui et surtout 85% jugent urgent d'agir.

La loi suédoise, elle, date de 1999 et lorsqu'elle a été votée, 60% des Suédois.es étaient contre ; et puis, cinq ans plus tard, ils étaient 72% à être favorables, dont bien évidemment 85% de femmes.

Juste un mot sur la prostitution dans le monde. Beaucoup de pays ont commencé à s'intéresser de très près à notre loi, nous sommes très regardé-es : la Norvège, le Canada, Israël, l'Islande, la Finlande, ont eux aussi choisi le modèle abolitionniste.

D'autres pays d'Europe³² et du monde sont prêts à s'engager dans ce combat, par exemple l'Espagne qui est en train de s'y préparer ; l'Allemagne et l'Italie, où je suis allée aussi, s'interrogent et attendent un petit peu de voir comment notre société évolue, comment elle accepte ce changement de politique publique.

Et puis en Corée du Sud, d'où je reviens, plusieurs associations féministes se battent pour faire changer leur loi qui actuellement pénalise surtout les personnes prostituées. C'est tellement plus facile, bien sûr...

Il faut se souvenir que pendant la guerre, des femmes coréennes ont été déportées pour servir d'esclaves sexuelles aux soldats japonais, on les appelait « les femmes de réconfort ». Cela a profondément marqué la génération des jeunes activistes coréennes que j'ai rencontrées.

Pour terminer : qu'est-ce que nos sociétés perdraient à mettre un terme à la prostitution ? Eh bien rien, et au contraire.

Le système prostitutionnel fait peser un double fardeau économique et social sur les victimes et sur la société tout entière. Il faut en être bien conscient-es.

³¹ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiquede/decision-n-2018-761-qpc-du-1er-fevrier-2019-communique-de-presse> Décision n° 2018-761 QPC du 1^{er} février 2019 - Association Médecins du monde et autres [Pénalisation des clients de personnes se livrant à la prostitution]

³² Cf. Note de synthèse du Sénat sur la situation en Europe : <https://www.senat.fr/lc/lc79/lc790.html>

Laurence ROSSIGNOL va aborder la question de la pornographie qui n'est que de la prostitution filmée ; nous ne sommes pas dans de la fiction, du fantasme, mais dans la terrible réalité quotidienne de ces femmes, poussées à surmonter leur peur et leur dégoût parce qu'elles n'avaient plus d'autre choix.

Alors c'est bien en imposant le respect de l'intégrité du corps humain et le refus de sa marchandisation que nous pourrions éliminer durablement ces violences dont la prostitution est l'expression la plus criante.

Je vous remercie.

G. C. Je vous remercie, Maud et Marie-Hélène pour ces deux interventions tout à fait remarquables. Et merci encore pour votre détermination et le courage qui ont été les vôtres pendant toutes ces années de préparation de la loi d'avril 2016.

II – Comment la loi est mise en œuvre à Marseille,

Amicale du Nid – 13, Marseille

G. C. La parole est maintenant aux représentant-es de l'Amicale du Nid-13 : Célia MISTRE, sa directrice, accompagnée d'Anna LAFOUGE et Kévin DUBOST, qui vont nous parler de leur investissement à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône.

Célia, je me tourne vers vous, vous dirigez aujourd'hui la structure de l'Amicale du Nid-13, qui est une structure extrêmement importante dans notre ville, quoique mal connue, et vous allez nous la présenter.

Vous êtes accompagnée aujourd'hui de deux travailleurs sociaux, Anna LAFOUGE et Kévin DUBOST qui ont bien voulu nous présenter des cas précis d'accompagnement de personnes prostituées et la méthodologie de travail qu'il et elle développent dans l'accompagnement des personnes en situation de prostitution.

Célia MISTRE,
Directrice de l'Amicale du Nid-13

Notre partie va consister à préciser comment, dans le cadre de la loi, cela se passe à l'Amicale du Nid-13.

L'Amicale du Nid est une association nationale, Marie-Hélène FRANJOU l'a dit tout-à-l'heure, présente dans quinze départements, qui emploie environ deux cent trente salarié·es. Chaque territoire propose des dispositifs différents, en fonction des réalités du terrain, mais aussi des possibilités de développement des dispositifs.

Je vais vous présenter les dispositifs de l'Amicale du Nid-13.

On accueille, on héberge et on accompagne environ trois cent cinquante majeur·es par an – je parle pour le moment des dispositifs dédiés aux personnes majeures. Précisons que nous accompagnons trois cent cinquante personnes par an, pour environ neuf cents demandes d'accompagnement.

Nous avons pour cette mission, un accueil de jour, des places d'hébergement, ainsi que des accompagnements hors hébergement dédiés aux personnes concernées par la prostitution, qu'elles aient ou non en première intention le souhait d'arrêter la prostitution.

Nous avons ensuite des dispositifs qui permettent d'aller à la rencontre des personnes : maraudes de rue, également sur des micro-territoires (squats et habitats indignes), mais aussi des maraudes virtuelles, puisqu'une bonne partie de la prostitution passe maintenant par les réseaux sociaux et autres supports Internet.

Nous allons à la rencontre des personnes à l'occasion d'ateliers de sensibilisation et de prévention : prévention pour les personnes que l'on accompagne, mais encore ateliers de sensibilisation de professionnel·les, ce qui permet d'être en appui mais aussi de favoriser la montée en compétence des professionnel·les, notamment dans les secteurs de la TEH – Traite des êtres humains – à des fins d'exploitation sexuelle, dans les établissements de type CADA – Centre d'accueil de demandeurs d'asile – et HUDA – Hébergement d'urgence de demandeurs d'asile.

Au niveau des accompagnements « majeurs », nous avons au niveau national l'agrément PSP - Parcours de Sortie de Prostitution.

Nous avons aussi la possibilité de faire des stages « clients », pour les clients qui sont arrêtés et qui sont mandatés par la justice pour faire ces stages.

Je dis bien que l'on a l'autorisation pour le moment, puisque l'on a monté ces stages avec l'association l'APCARS – Association de politique criminelle appliquée et de

réinsertion sociale – mais, jusqu’à présent, nous n’avons jamais été sollicité·es pour les mettre en œuvre !

Au niveau des mineur·es, nous avons des outils différents, simplement parce que les modalités de base sont déjà différentes : nous sommes mandaté·es soit par la PJJ – Protection Judiciaire de la Jeunesse –, soit par le secteur de la protection de l’enfance, pour venir en appui dans l’accompagnement des mineur·es concerné·es par la prostitution. Nous travaillons dans le cadre de la libre adhésion du jeune, tout le travail consiste donc à les faire adhérer à notre accompagnement. Nous respectons donc pour cela les règles de la protection de l’enfance et de la PJJ, ce qui change bien entendu tout l’accompagnement en lui-même, par rapport aux personnes majeures. On a ainsi un dispositif d’accompagnement individuel, non pas en solitaire, mais bien en appui du secteur de la PJJ et de la protection de l’enfance.

Nous avons également, comme pour les majeur·es, mais sous une forme plus approfondie, les ateliers de sensibilisation des professionnel·les et de prévention auprès des mineur·es. Pour les professionnel·les, l’objectif est de favoriser leur montée en compétence. Les ateliers destinés aux mineur·es permettent de faire de la prévention au « devenir prostitué·e », mais également au « devenir client et proxénète ». On intervient dans les établissements de la protection de l’enfance, de la PJJ et des centres sociaux. Nous avons un local depuis juin à Marseille, pour accueillir les jeunes concerné·es par la prostitution.

De nouveaux dispositifs vont pouvoir être développés dans les mois prochains, avec l’appui du Conseil départemental ; ils commencent par un diagnostic départemental de la prostitution des mineur·es, de manière à avoir une photographie beaucoup plus concrète de ce qui se passe sur notre territoire. La commande concerne à la fois les mineur·es originaires du département, mais également tou·tes les jeunes qui passent par le département. On sait que Marseille, notamment, est une ville assez centrale lors des « Sextours » et qu’il y a beaucoup de passages de jeunes concerné·es par la prostitution. Ce diagnostic permettra d’avoir une meilleure idée des dispositifs qui seront encore à développer.

D’ici la fin de l’année, une formatrice sera dédiée à la formation des professionnel·les du secteur de la protection de l’enfance. **On se situe là dans une montée en compétence importante, pour arriver à détecter mais également à mieux accompagner ces jeunes qui commencent à entrer dans la prostitution.**

Nous allons également développer des maraudes, y compris sur des micro-territoires, afin de créer des liens avec les jeunes entraîné·es dans la prostitution. Cela a déjà commencé à la gare Saint-Charles, on va pouvoir développer ce programme avec une équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux et travailleuses sociales, et d'une infirmière, sur des micro-territoires repérés, notamment au Vieux-Port.

Nous allons pouvoir être en prévention primaire, avec le développement d'ateliers de prévention et de sensibilisation dans les collèges et dans les lycées, ainsi que dans d'autres écoles du type de l'École de la seconde chance, ou des EPIDE – Établissement pour l'insertion dans l'emploi –, afin de toucher les jeunes dès le plus jeune âge.

Pour l'année 2023, et pour finir, nous avons également en gestation, le projet de création d'un hébergement, sas d'urgence pour mineur·es concerné·es par la prostitution.

Les travailleurs sociaux qui m'accompagnent vont pouvoir développer deux axes concernant plus particulièrement des missions « majeur·es ».

ANNA LAFOUGE,
travailleuse sociale à l'Amicale du Nid-13

On va essayer...

Je suis Anna. Je suis travailleuse sociale à l'Amicale du Nid depuis un peu plus d'un an, maintenant auprès des majeur·es en situation de prostitution, et plus particulièrement auprès des personnes victimes de traite des êtres humains.

Ce sont des personnes qui ont été déplacées par des réseaux à des fins d'exploitation sexuelle, depuis leur pays d'origine vers des territoires en Europe. J'interviens plus particulièrement auprès des personnes qui sont à Marseille.

Accompagner les victimes de traite, dans les missions de l'Amicale du Nid, signifie que l'on est dans l'objectif un peu général de permettre de les émanciper de ces réseaux d'exploitation.

Avant de s'émanciper de façon physique par le travail ou par d'autres moyens, la première chose à laquelle il faut travailler avec ces personnes-là, c'est, je pense, l'émancipation psychique de l'emprise générée par cette exploitation, qui est la réalité des victimes des réseaux.

Je voulais partager avec vous un sentiment et une réalité que j'ai pu expérimenter depuis que je travaille avec ces personnes que l'on accueille, au cours des entretiens que j'ai avec elles.

Pour nous, accueillir à l'Amicale du Nid, c'est vraiment pouvoir soutenir la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement permettant aux personnes de se positionner, non plus comme des objets déterminés par un contexte d'exploitation et de prostitution, mais de se prononcer – elles –, de pouvoir énoncer qui elles sont et ce qu'elles veulent.

Et quand on travaille, qu'on accueille des personnes qui sont victimes de traite, d'après l'expérience que j'ai pu en avoir, c'est qu'en fait, une rencontre avec des victimes de traite des êtres humains, c'est une vraie rencontre avec le silence.

On est en fait confronté-es régulièrement à une absence de réponse verbale, à une absence de mots. On accueille des mots de la part de ces personnes-là, mais qui viennent souvent en faire taire d'autres, et qui nous détournent finalement ensemble, elles et nous, de la réalité de la traite, de ce qu'elles vivent au quotidien et de ce qu'elles ont vécu auparavant.

Mais pour autant, c'est important de voir que ce silence, il parle, parce qu'il parle parfois de la peur, il parle parfois de l'emprise, il parle parfois de la violence, parfois des choses que ces personnes ont pu vivre, qu'elles n'arrivent pas à nommer, parce qu'on est sur des violences, dans les parcours qu'elles subissent, qui sont parfois innommables.

Il parle de la méfiance à l'égard du monde, à l'égard de ce nouveau monde dans lequel elles arrivent, il parle de la méfiance à l'égard des travailleurs sociaux, à l'égard de la police, à l'égard de ces nouvelles personnes qu'elles rencontrent.

Le silence, il parle aussi de l'ignorance, de la méconnaissance de leurs droits pour la plupart ; **il parle surtout pour dire qu'elles peuvent se taire et qu'elles se taisent, parce qu'elles n'ont pas vraiment le choix, et qu'elles sont obligées de se taire.**

Donc parfois, nous aussi, du coup, on se tait, on finit par écouter ce silence-là, et on communique autrement, avec notre corps, notre regard, nos petites attentions au quotidien, notre disponibilité et les petits messages qu'on va pouvoir envoyer de temps en temps pour demander comment ça va, si elles ont envie qu'on se voie.

Notre grande disponibilité au quotidien, le fait d'être réactif-ves quand elles ont des demandes très précises, très particulières, tout ça pour nous, c'est faire parler l'absence de ces mots-là.

Et puis parfois, du coup, à un moment donné, parce que c'est à nous d'être patient-es, on va créer du lien avec ces personnes, de cette façon-là.

L'idée, c'est de pouvoir **essayer de parler ce silence avec elles**.

L'idée c'est de faire exister ce silence, de dire qu'on voit ce silence, qu'on l'entend et qu'on a décidé de le faire parler, parce qu'on est face à des personnes qui n'osent pas parler de ce qu'elles vivent, parce que c'est tabou ou qu'on leur a dit de ne pas le faire.

Et notre travail – en tous cas, pour moi la réalité du travail que je fais auprès de ces femmes – c'est me permettre de leur dire : « Je sais que tu te tais, je sais que tu ne parles pas, je ne vais pas te demander de parler, parce que je sais que tu ne peux pas, par contre on va essayer ensemble de définir pourquoi tu ne parles pas. »

Et à partir de là, l'idée c'est de permettre à la personne d'énoncer ce pourquoi elle ne parle pas : c'est quoi ces violences dont elle ne parle pas, c'est quoi cette peur dont elle ne parle pas, c'est quoi ces menaces dont elle ne parle pas.

Tout ce travail d'énonciation est un premier travail sur l'émancipation des réseaux, c'est déjà commencer à parler et à dire ; et à mettre des mots sur ce que vivent ces femmes et ces enfants, et également sur ce qu'elles ont vécu.

Par la suite, le travail d'énonciation amène la personne à redevenir sujet de sa parole, de ce qu'elle est, de ce dont elle a envie, elle va pouvoir énoncer ses besoins.

À ce moment-là, on a un accompagnement un peu plus facile à décrire.

C'est-à-dire, un accompagnement dans les soins, parce qu'elle a pu verbaliser la question de ses besoins en matière de santé, un accompagnement pour les documents, pour la réintégration, un accompagnement à la sécurité ; c'est lui permettre de continuer à pouvoir énoncer cette parole-là, énoncer ce qu'elle veut, et – en déployant derrière, les outils – nous parler en toute sécurité.

Cela peut être une stabilisation de l'hébergement, un accompagnement auprès de différents services de soin, un accompagnement psychologique et parfois psychiatrique ou médical. Cela peut être des accompagnements aussi en collectifs de parole, pour lui permettre de parler en tant que sujet, face à d'autres sujets qui ont aussi traversé ce qu'elle traverse.

Donc c'est un travail qui demande énormément de temps et souvent cette temporalité n'est pas tellement en accord avec la temporalité des institutions et de nos politiques. En tous cas, c'est ce que nous essayons de faire, au quotidien ; c'est vrai que cela existe cette temporalité du silence.

KEVIN DUBOST,

travailleur social de l'Amicale du Nid-13

Je vais aborder le cas concret d'une jeune fille, une jeune majeure, âgée de dix-neuf ans à peine, que nous avons rencontrée, au sein de l'Amicale du Nid-13.

Anna parlait de disponibilité, et à propos de cette jeune fille – certes majeure, mais qui a encore des problématiques adolescentes – la difficulté est d'être suffisamment disponible et d'être disponible immédiatement.

Cette jeune fille accompagnée par l'Amicale du Nid, a un repère, un référent social qui est nommé ; elle identifie aussi une disponibilité d'accompagnement plus large, c'est-à-dire autre que les entretiens individuels, avec l'accueil de jour du lundi au vendredi, et elle s'en saisit.

Elle s'en saisit pour le repas du mardi midi qu'elle apprécie préparer.

En tant qu'intervenant social, on peut proposer des objectifs, des projets de vie, par exemple l'objectif de refaire sa carte d'identité, d'aller chez le médecin.

Elle, tous ces rendez-vous, elle ne les honore pas.

Ce qu'elle honore, ce sont les entretiens, pour parler, élaborer, et la préparation du repas du mardi midi. Cela parle quand même de sa disponibilité psychique, et de notre disponibilité à nous, de notre adaptabilité nécessaire.

Voilà ce qui se passe en interne, au sein de l'institution de l'Amicale du Nid-13, au 60 boulevard Baille à Marseille, à côté de Castellane, c'est une certaine présence.

Mais il y a une autre présence, c'est celle de « l'Aller Vers ».

Cette jeune fille se prostitue en centre-ville, et dans notre mission de « l'Aller Vers », on exerce des maraudes, donc des présences dans la rue, en journée et de nuit.

Lors de ces maraudes, les collègues indiquent qu'elle est assez distante avec les professionnel·les de l'Amicale du Nid-13 qu'elle a repéré·es à l'extérieur, alors qu'en interne elle a totalement adhéré au projet de l'Amicale du Nid : elle apprécie sa place à l'Amicale du Nid-13, au sein des locaux, mais elle met à distance l'équipe des maraudes.

Et finalement quand tu parlais, Anna, de temporalité, voilà ce qui est intéressant : au bout de huit ou neuf mois, cette jeune fille s'est retrouvée à la rue en grande difficulté, avec des problèmes de consommation. Elle était « en redescente », très mal en point. Elle rencontre alors l'équipe du binôme en maraude, et cette fois-ci, elle les interpelle. Elle les interpelle, et toute la question des collègues présent·es en rue est de savoir si on laisse la distance, ou si l'on va jusqu'à elle.

Cette fois-ci, c'est elle qui les a interpellé-es, parce qu'il y a eu, à l'instant T, cette disponibilité-là des collègues, qui a permis ensuite, avec son accord, d'appeler les pompiers et de l'amener aux urgences. Ensuite les collègues des maraudes font un retour au chef de service et au référent, en l'occurrence à moi. La pertinence du travail passe aussi, je trouve, par la transversalité entre ce qui se passe au dedans et au dehors.

Tout à l'heure, on parlait du sentiment de honte de certaines personnes, je trouve qu'il est très fort : certaines poussent la porte et viennent jusqu'à nous, puis repartent et reviennent. Mais d'autres ne viennent pas, elles auront du mal à venir jusqu'à nous. Cette jeune fille, finalement, avait intégré un lien, elle était repérée à cette place-là, au quotidien, au sein de l'Amicale du Nid. Puis elle a été absente un ou deux mois, et je pense qu'alors, la difficulté, c'est peut-être ce sentiment de honte d'avoir lâché l'accompagnement et de ne plus oser revenir.

L'objectif à l'Amicale du Nid est bien d'avoir un accueil inconditionnel et non pas un projet qui enferme et qui met en échec, c'est, en tout cas, d'ouvrir les portes. Je crois vraiment que ces missions de maraude, d'investir l'espace public, d'y être suffisamment visibles, sont un atout pour ces personnes.

Quand on parle de prostitution, et ce qui est assez intéressant dans le cas de cette jeune fille, c'est qu'elle vient nous parler de sexualité, nous questionner. C'est difficile de parler de sexualité, de savoir de quelle sexualité on parle ; elle a un rapport à la sexualité qui est biaisé, et pourtant elle se questionne. Les mots qu'elle emploie sont assez durs.

Il faut être transparent avec elle puisqu'elle l'est avec nous. Elle vient nous questionner sur la place des clients, sur qui ils sont ; ce qui vient finalement biaiser son rapport à la sexualité, son rapport à l'homme, et son rapport aussi à l'autorité. Il faut donc retrouver aussi une confiance en l'adulte ; c'est assez symptomatique chez les mineur-es et chez les jeunes majeur-es, ce rapport à l'autorité via l'adulte, qui souvent n'a pas été un rapport de confiance du fait de leur parcours.

G.C. Merci, Célia, Anna et Kevin pour vos interventions, vos témoignages, et votre réflexion ancrés dans le terrain de votre quotidien, qui sont ici indispensables et nous apportent beaucoup. Merci !

III – Prostitution et pornographie, une même guerre contre les femmes

Claudine LEGARDINIER, Laurence ROSSIGNOL

G.C. Claudine LEGARDINIER, tu es journaliste, autrice, ancienne membre de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes et de l'Observatoire des droits des femmes du Conseil général des Bouches-du-Rhône où nous nous sommes rencontrées.

Tu travailles sur les droits des femmes, la question de la prostitution et de la traite des êtres humains, et depuis plus de trente ans tu recueilles, pour la revue du Mouvement du Nid, *Prostitution et société*³³, des témoignages de personnes prostituées, afin de rendre audible une parole occultée, et visibles les violences du système prostitutionnel.

Tu es aussi autrice de *Prostitution, une guerre contre les femmes*, Syllepse, 2015, et en collaboration avec Saïd BOUAMAMA du livre *Les clients de la prostitution, l'enquête*, Presses de la Renaissance, 2005.

Merci de nous faire profiter de cette réflexion issue de l'expertise que tu as construite durant toutes ces années sur tous les sujets qui touchent à la prostitution.

CLAUDINE LEGARDINIER,
Journaliste, autrice, conférencière,

Pour commencer, je voudrais rebondir sur ce que disait Daniela LEVY d'Osez-le-féminisme tout à l'heure. Je pense en effet que l'heure est venue de ringardiser la prostitution³⁴, ce fossile que rien ne peut plus justifier à l'ère de #MeToo ; et ce, au moment même, plutôt paradoxal, où l'on ne parle plus que de « travail du sexe » et de « TDS » (« travailleuses du sexe »).

Dans le milieu universitaire comme dans les médias est repris sans recul, et même avec un petit frisson se voulant subversif, un concept forgé par les pays réglementaristes, qui ont prétendu faire de la prostitution un « métier comme un autre » et ne sont parvenus qu'à développer le « marché » et donc la traite des femmes qui en est inséparable. **En réalité, la normalisation d'un tel « travail », c'est l'abdication de tous les acquis en matière de droits des femmes.** Un retour en arrière

³³ <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/>

³⁴ Voir p. 11, l'intervention de Daniela LEVY.

assuré, en contradiction totale avec leurs exigences en matière de parité, de dignité, de promotion sociale, économique et politique.

Aujourd'hui on parle donc des « travailleuses du sexe » comme d'une banalité, avec le sentiment de respecter les personnes prostituées ; sans voir que ce « travail » n'est que le résultat d'un formidable lobbying commencé aux Pays-Bas dans les années 1980. Car si on parle toujours du lobby du tabac ou des pesticides et de leurs méthodes de manipulation, on ne parle pas du lobby de l'industrie du sexe auquel il serait pourtant grand temps de s'intéresser. Il a en effet réussi à imposer sa terminologie et donc un mode de pensée qui charrie la banalisation de l'une des plus graves violences infligées aux femmes à échelle mondiale. Avec un tel succès, qu'il est utilisé en France où la loi en vigueur devrait pourtant nous mettre à l'abri d'un tel concept.

Il est donc temps de prendre conscience de la puissance de ce lobby et de son habileté. Pour peser sur les décisions et donc infiltrer les organisations internationales, rien de plus simple. Il suffit de se présenter comme représentant-es d'associations de défense des personnes prostituées (Douglas Fox, à la tête de l'un des plus grands réseaux « d'escortes » de Grande Bretagne, a pris soin de se présenter comme *escort boy* et défenseur des prostitué-es pour mener ses campagnes de lobbying).

Derrière le paravent des droits des personnes opprimées, sont en réalité à l'œuvre les intérêts des proxénètes et de tous ceux qui tirent de leur exploitation sexuelle des profits gigantesques ; profits qui, il faut le rappeler, sont un frein majeur à la remise en cause d'un système qui fait vivre une cohorte de profiteurs et dans certains pays des secteurs entiers de la société.

Je dois dire un mot, au passage, du paysage européen : si les lois de légalisation d'une partie du proxénétisme chez nos voisins hollandais ou allemands ont été présentées au début des années 2000 comme un choix pragmatique et humaniste, alors qu'il s'agissait d'une froide logique comptable, on en voit aujourd'hui le bilan. L'Allemagne est connue pour être devenue « le bordel de l'Europe », les tenanciers sont promus au rang de « managers du sexe » (avec beaucoup de reconversions d'anciens hommes d'affaires) et le sexe des femmes est un produit de consommation ordinaire, obéissant aux règles du capitalisme le plus effréné : des *happy hours* et des forfaits illimités permettent au « consommateur » de profiter de prix attractifs, des cartes seniors et des chaînes de bordels *low cost* sont là pour élargir le marché. Cadences infernales, escalade des pratiques, concurrence exacerbée... L'ultra-

libéralisme, allié objectif du patriarcat le plus réac, s'est emparé d'un secteur que le terme de « travail du sexe » permet de normaliser et de blanchir.

Que voulons-nous réellement pour nous, pour nos filles, nos fils, pour la société de demain ? Des bordels-usines où les femmes sont proposées à l'étal pour des « consommateurs » de plus en plus exigeants ? Ou une société qui travaille à éliminer les violences et à construire l'égalité ?

Nous choisissons la deuxième option, nous qui savons quelles agressions, quelles humiliations, quelles manipulations, quelles insultes sont perpétrées derrière les murs des chambres closes. Mais le combat est difficile, extrêmement violent, parce que les résistances sont énormes ; résistances qui ne sont pas sans rappeler celles qui ont accompagné la criminalisation du viol, lorsque les féministes étaient accusées d'être du côté de la répression.

La loi de 2016 a été votée, mais le combat reste à mener dans les mentalités. La prostitution, la traite des femmes, ne sont pas des histoires individuelles mais le produit d'un système profondément inscrit dans la société.

La grande anthropologue **Françoise HÉRITIER ne cessait de le dire : la prostitution est une question centrale pour les rapports entre les femmes et les hommes.** C'est en effet tout sauf un sujet marginal quand on s'intéresse aux droits des femmes, au combat pour l'égalité et contre les violences.

Comment peut-on encore défendre ce système prostitutionnel, ce système proxénète, à l'heure de #MeToo, au moment où les femmes affirment leur volonté de reprendre leur autonomie, notamment sexuelle, où elles dénoncent le harcèlement et les propos salaces, où elles osent enfin désigner leurs agresseurs dans tous les milieux, dans les médias, le sport, au cinéma, en politique ? Pourquoi resterait-il un territoire d'exception où seraient autorisés des comportements désormais condamnés dans tout le champ social ? Un lieu où, derrière des murs, des hommes pourraient payer le droit de traiter une femme de pute, de la soumettre sexuellement, de l'humilier, de l'agresser ? Un lieu où ils achèteraient son silence en sortant un billet ?

Oui, la prostitution est le dernier bastion, le dernier territoire où l'on supporte, tolère, autorise, encourage, et même promeut tout ce que la société essaie par ailleurs de faire disparaître.

Reste un problème majeur, celui... de la parole des premières concernées. J'évoque la parole des femmes à l'heure de #MeToo, en sachant mieux que personne, moi qui recueille depuis plus de trente ans les témoignages de femmes sortant de prostitution pour le Mouvement du Nid, la quantité de silence qui continue de recouvrir les réalités du vécu prostitutionnel. J'entends de leur bouche des choses irrespirables, des violences, une usure dont personne n'a idée. J'entends leur envie de tout dire, de hurler même, mais aussi leur exigence d'anonymat, leur peur d'être étiquetée ou reconnue par les voisins ou par les enfants. Se taire, voilà à quoi la majorité sont condamnées. Si ce n'est pas par un proxénète, c'est par la honte. **Car la honte continue de peser sur elles, comme elle a pesé si longtemps sur les victimes de viols, d'inceste, de violences conjugales.** La honte, celle qui, là aussi, devrait maintenant changer de camp.

Pour le moment, cette parole immense reste bridée. Ce n'est que par bribes que se font entendre celles qui cherchent à se faire connaître comme « survivantes ». Leur témoignage est dur et personne n'a envie de l'entendre. Mais le travail est en marche et rien ne pourra l'arrêter, j'en suis sûre.

La parole que l'on entend, donc, et d'abord dans les médias, c'est celle de personnes qui revendiquent la prostitution comme prétendu « choix », voire comme chemin d'émancipation : une parole largement relayée parce qu'elle déculpabilise la société tout entière et notamment les « clients », bien placés dans les sphères des médias et de la politique, et qui entendent conserver leurs privilèges. Cette parole de revendication de femmes trop méprisées, on peut la comprendre à titre individuel ; le besoin d'affirmer sa dignité est légitime. Mais rien n'oblige à en faire un choix politique pour toutes...

Et si on s'intéressait justement aux « clients » ? À ceux que nous appelons désormais les « prostitueurs » pour leur donner la place et la responsabilité centrales que l'absence de nom a trop longtemps permis d'occulter ; ces hommes au profit desquels est organisée partout dans le monde cette machine de destruction des femmes qu'est la prostitution.

Dans l'actuel contexte de dévoilement des violences, rappelons d'abord – toutes les enquêtes le montrent – que le prostitueur est le premier auteur de violences infligées aux personnes prostituées (pourquoi sinon y aurait-il autant de boutons d'alarme dans les bordels ?). On parle trop peu de l'incroyable taux d'agressions et même de féminicides prostitutionnels, commis par des hommes qui, comme les compagnons et maris, éprouvent des sentiments de propriétaires.

Mais même sans aller jusqu'à la question des violences, a-t-on encore envie de défendre un « droit de l'homme » aussi archaïque ? Je dis bien archaïque ; car il charrie les stéréotypes les plus éculés, la vision la plus ringarde des femmes et de la sexualité.

L'enquête menée par le Mouvement du Nid³⁵ en 2005 a bien montré qu'il n'existe ni « pulsions », ni « besoin irrépissible », mais une occasion d'exercer un rapport de pouvoir, une domination, en même temps qu'un rituel de confirmation de la masculinité.

Beaucoup d'hommes vont « voir » les prostituées avec des copains, non par exigence sexuelle mais par rite d'appartenance, besoin d'intégration au groupe. On sait que dans le Sud, de jeunes hommes organisent des convoitages pour les bordels de La Jonquera, en Catalogne. On y va entre mecs pour se donner du courage. C'est un marqueur de l'identité et de la solidarité masculine, une évaluation de l'image de soi.

Dans la prostitution, le corps et le sexe des femmes restent un lieu de défoulement. Toute cette sociabilité masculine par la prostitution, cet entre-soi souvent construit contre les femmes, c'est dans les grands moments d'effervescence qu'il s'exerce en priorité, avec le lâchage qui les accompagne : matchs de foot, contrats d'affaire, guerres et conflits, tourisme... C'est à dire dans des moments de masculinité traditionnelle : on boit des bières et « on va aux putes ».

Pardonnez-moi ce terme qui ne sera jamais le mien.

Souvenez-vous du Carlton³⁶ et des frasques sexuelles de Dominique STRAUSS-KAHN, acoquiné avec un proxénète notoire, Dodo LA SAUMURE. On était là face à la caricature des rapports entre les femmes et les hommes. D'un côté, le pouvoir et la décision au masculin, messieurs droits dans leurs bottes, de l'autre, des femmes en position horizontale, traitées de « poufiasses » et de « Q.I de 25 » et qui avaient un seul droit : se taire et opiner du bonnet. L'homme d'action s'offre le repos du guerrier avec une femme trophée, une femme récompense.

C'est cette idée de la masculinité qui, aujourd'hui, est en train d'être déconstruite. Et c'est elle qui maintient l'édifice du système de prostitution.

Et que dire des forums de « clients » sur Internet ? Leur dégazage misogyne est sans limites. Le fait de payer équivaut pour un certain nombre d'hommes à la possibilité

³⁵ <https://mouvementdunid.org/>

³⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_du_Carlton_de_Lille L'affaire du Carlton de Lille est une affaire tournant autour des activités du chargé des relations publiques des hôtels Carlton et les Tours, ainsi qu'organisateur de « parties fines » pendant lesquelles plusieurs notables de la région à Lille, Paris et Washington ont profité des services de personnes prostituées (2011-2012).

de franchir les barrières. D'ailleurs beaucoup de femmes que je rencontre le disent : « *Le type a payé, il pense qu'il a tous les droits* ». C'est l'argent qui ouvre une autorisation à exercer des violences, à proférer des insultes (les prostitueurs payent aussi le « droit » de traiter des femmes de « putes »), des choses qui aujourd'hui ne sont plus acceptées dans la société. À ce propos, je ne peux pas m'empêcher de citer la phrase d'un des hommes que le Mouvement du Nid avait interviewé : « *Je n'ai pas de compte à rendre, elle n'a pas de compte à rendre, je ne la connais pas, elle ne me connaît pas ; peut-être qu'au fond c'est un bon moyen de pas être emmerdé par les gonzesses.* » J'ai toujours trouvé cette remarque assez parlante.

L'existence de la prostitution a une quantité de conséquences sur l'ensemble des femmes ; des conséquences qui restent inaperçues. En Allemagne, aujourd'hui, des hommes d'affaires se retrouvent dans des « Puff », des bordels, pour signer des contrats ; autrement dit, dans des lieux d'humiliation sexuelle des femmes.

Comment des femmes d'affaires pourraient-elles siéger à égalité à leurs côtés ? Le message est clair. Dehors ! Ici on exerce le pouvoir entre hommes. Le monde prostitutionnel est un monde qui exclut les femmes, cantonnées au « service » de ces messieurs. À eux le droit, à elles le devoir.

D'ailleurs l'ancienne députée Danielle BOUSQUET³⁷ dont on parlait tout à l'heure – et qui a beaucoup œuvré pour la loi de 2016 – s'est vu refuser l'entrée du Paradise³⁸ pour son enquête. Il ne faudrait quand même pas que les bonnes femmes viennent mettre leur nez dans nos affaires...

Citez-moi un territoire interdit aux femmes, ailleurs dans la société, et sans que personne ne bronche ?

Donc, veut-on encore défendre ce système libéral proxénète, qui puise dans le vivier des femmes les plus précaires et qui est, de plus, comme on l'a déjà dit, sexiste, raciste, colonialiste ? L'industrie du sexe joue d'ailleurs beaucoup sur tous ces stéréotypes : petite Asiatique soumise, Africaine qui en veut, fille de l'Est libérée, etc., tous ces relents colonialistes, complètement dépassés, marchent très fort dans la prostitution comme dans la pornographie.

Point capital, veut-on par la même occasion défendre l'entrée de l'obligation sexuelle dans le droit du travail ? **Si l'on normalise le « travail du sexe », on abandonne un**

³⁷ Cf. Danielle BOUSQUET, note 26 p. 25.

³⁸ Club Paradise, maison close à La Jonquera Espagne.

droit fondamental, que les femmes sont parvenues à arracher de haute lutte : ne plus être corvéables sexuellement dans le cadre de l'emploi. Le « travail du sexe » réhabilite et banalise cette obligation au moment même où un ensemble de normes nationales et internationales s'emploient à assurer un environnement non sexiste, des conditions de travail non humiliantes, non dégradantes, où aucune demande d'ordre sexuel ne soit imposée. C'est bien notre corpus de lois sur le harcèlement sexuel, et toutes ces importantes avancées, que nie le système prostitutionnel.

Savez-vous qu'aux Pays-Bas³⁹, où le « travail du sexe » est prétendument un métier comme un autre, un syndicat d'infirmières a été obligé il y a quelques années de lancer une campagne pour expliquer aux patients qu'il ne fallait pas confondre une infirmière et une prostituée ? Et ce face aux demandes sexuelles croissantes de leurs patients qui se disaient « après tout, puisque c'est un métier comme un autre, on peut sûrement demander un petit supplément ». Voilà la logique en marche si on normalise le « travail du sexe ». Inutile d'espérer défendre les femmes exerçant des métiers de service...

À l'heure où le débat sur le consentement a le mérite d'éclairer enfin toutes ses zones d'ombre et ses ambiguïtés, où est mis en valeur le vrai sens du mot – un consentement actif, positif, désormais présenté comme une exigence fondamentale –, peut-on continuer à défendre un système qui permet au proxénète d'acheter le silence d'une femme et de l'obliger à dire oui quand c'est non ? J'ai relevé à cet égard le nom d'un bordel allemand, à Hanovre, le « Yes sir »... Sans commentaire.

Le système prostitutionnel pose une autre question, celle de l'expropriation de ces femmes de leur propre sexualité. L'époque nous dit que la sexualité est essentielle pour la construction de l'identité. On se demande bien pourquoi, si c'est si fondamental pour les proxénètes, ce serait sans importance pour elles. Elles qui justement nous disent les ravages que cette entreprise de démolition qu'est la prostitution a engendrés sur leur sexualité et leur rapport aux hommes ; je peux vous dire que c'est vraiment terrible à entendre.

Pour conclure, on a réussi à faire reculer le droit de cuissage obtenu par la force, le harcèlement sexuel obtenu par le pouvoir. Il nous reste à obtenir d'en finir (on peut rêver après tout !) avec la prostitution qui est le droit d'obtenir un rapport sexuel par l'argent. Car l'argent est aujourd'hui l'ultime instrument de la contrainte sexuelle.

³⁹ <https://www.senat.fr/lc/lc79/lc790.html> note de synthèse du Sénat sur la situation en Europe.

Dans la définition du viol, il y a bien le mot de contrainte. **Il resterait, on en est encore loin, à faire reconnaître la contrainte économique par les tribunaux**, comme le souhaiteraient les militantes de l'AVFT, Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail⁴⁰.

C'est le droit des hommes à disposer du corps d'autrui et notamment des femmes contre rémunération, que les abolitionnistes de la prostitution veulent ringardiser en exigeant que la sexualité soit libérée de l'emprise du marché. Les abolitionnistes n'ont rien à dire sur les pratiques sexuelles, contrairement à ce que voudraient faire croire leurs adversaires. Bien au contraire, **la liberté sexuelle ne sera possible que le jour où aucune femme, où aucun homme ne sera obligé de monnayer sa sexualité pour gagner sa vie ou sa survie.**

Pour terminer, une question : pourquoi avoir ringardisé le devoir conjugal si c'était pour réhabiliter le devoir sexuel ? Un devoir étendu, non plus à un seul homme, le mari, mais à l'ensemble des « consommateurs », le capitalisme ayant compris qu'il y avait du profit à faire... Les femmes auraient donc bataillé pour obtenir de s'émanciper de l'autorité du mari, du père, du curé, et ce serait maintenant pour se rendre à celle du prostitueur ? Pas sûr alors que le combat ait valu la peine. Il reste donc maintenant à le mener jusqu'au bout.

Un nouveau consensus se dessine justement pour tenter de redéfinir une « nouvelle civilité sexuelle » : une conversation érotique entre égaux et égales, où ne soient pas liquidés le désir et le plaisir des femmes, où les hommes ne soient plus réduits à des conquérants et les femmes à des citadelles à prendre.

La loi de 2016 a, à cet égard, une véritable vertu éducative. Il faut la défendre et la faire vivre. Je vous remercie.

G. C. Merci, Claudine, pour cette intervention extrêmement stimulante, nourrie de ton parcours de recherche et de recueil de la parole des femmes en situation de prostitution, que l'on peut retrouver dans la revue du Mouvement du Nid à laquelle tu collabores depuis de nombreuses années, et dont quelques exemplaires ont été apportés ce soir. Je salue la présence, dans la salle, de nos amies du Mouvement du Nid à Marseille.

⁴⁰ <https://www.avft.org/>

Laurence ROSSIGNOL, tu es aujourd’hui présidente de l’Assemblée des Femmes, sénatrice de l’Oise et vice-présidente du Sénat, tu as été ministre de plein exercice des Droits des femmes et des familles en 2016. Au Sénat, tu as été rapporteuse de la Commission spéciale sur la lutte contre le système prostitutionnel. Abolitionniste depuis très longtemps, tu dis, « Je suis barre de fer sur la prostitution. » Aujourd’hui, le combat contre les mafias prostitutionnelles prend un autre visage dont tu vas nous parler.

Laurence ROSSIGNOL *Sénatrice de l’Oise, vice-présidente du Sénat*
présidente de l’Assemblée des Femmes

Merci Geneviève et merci aussi à toutes les intervenantes qui m’ont précédée, ainsi qu’aux associations qui ont organisé cette réunion. Elles sont depuis des mois, des années au travail sur le terrain, mais aussi dans un travail de plaidoyer .

Et je rappelle que nous n’aurions pas pu faire la loi de 2016 – tout à l’heure Maud l’a évoqué – s’il n’y avait pas eu, auparavant, le travail des associations qui, déjà, avaient préparé l’évolution législative.

J’écoutais tout à l’heure Daniela qui rappelait le très joli « texte des 343 salauds⁴¹ » : les chatons, ils étaient tout inquiets, ils pensaient, ils s’affolaient, ils se disaient, « Mais après la prostitution, elles vont s’en prendre à la pornographie ! »

Il suffisait de demander !

Et on s’en est effectivement prises à la pornographie.

Alors, le Sénat ? C’est surprenant de la part du Sénat, je vous le concède, que cette institution peu encline à aborder ce genre de sujet, s’en soit emparée, et si la délégation aux droits des femmes, s’est emparée du sujet de la pornographie, ce n’est pas par hasard, je n’y suis pas pour rien, je dois le dire.

Lorsqu’on a pris le sujet, comme on est en lien avec Osez-le-féminisme⁴², avec les avocat-es, on savait ce qu’il y avait dans le dossier, les instructions étaient en cours, les plaintes étaient en cours, et c’était le bon moment pour prendre la dimensions politique de l’action contre la pornographie⁴³.

⁴¹ Cf. notes 13 et 14, p. 12

⁴² Cf Conférence de presse d’OLF ! sur la pornocriminalité <https://osezlefeminisme.fr/conference-de-presse-osez-le-feminisme-sur-la-pornocriminalite/> À noter le rôle éminent de Céline PIQUES, porte-parole d’OLF ! et autrice de *Déviriliser le monde*.

⁴³ On lira avec profit le dossier du Monde (décembre 2021) *L’enquête tentaculaire qui fait trembler le porno français*, en quatre volets, de Lorraine DE FOUCHER, Samuel LAURANT et Nicolas CHAPUIS.

Et l'on a effectivement travaillé six mois – cela a largement été rapporté dans la presse⁴⁴ – des auditions, quatre rapporteuses ou rapporteuses, PC, PS, centristes et LR, ce qui fait que cela nous a totalement protégées de critiques politiques, c'est-à-dire que tout le Sénat a serré les dents, a encaissé le rapport, « Merci beaucoup du travail les filles », tout en remarquant quand même : « C'est un peu cru par endroits votre truc ! ».

Ce qui est intéressant, c'est qu'au début, les collègues de la délégation moins investies que moi sur le sujet, se disaient : « On va d'abord s'occuper de l'accès des mineures à la pornographie, mais ce serait bien quand même qu'on reprenne la totalité du sujet de l'industrie pornographique, toute la chaîne, depuis le début jusqu'à la fin ».

Il y avait aussi Laurence COHEN qui est une militante abolitionniste communiste ; et j'ai vu mes deux collègues moins expérimentées que nous en féminisme, se radicaliser tout au long des auditions, du travail et de la réflexion, et dire « Le porno éthique : non on ne prend pas, ce n'est pas possible ».

Nous nous sommes intéressées à la pornographie, parce que nous nous intéressons à la lutte contre les violences envers les femmes, et le rapport conclut en effet que la pornographie, comme la prostitution, occupe une place majeure, centrale, dans l'architecture des violences faites aux femmes, leur représentation et leur banalisation.

Et donc le constat est d'abord que ce n'est pas une histoire de sexe, – même moi, par moments, j'ai un peu reculé d'un pas avec ce que l'on a vu – ; **le monde du porno, ce n'est que de l'argent, c'est du fric, ce sont des milliards de dollars qui se baladent sur la planète dans des vidéos.**

Il faut avoir en tête qu'un basculement s'est fait à partir des années 2000 : il y a le porno d'avant Internet et le porno d'après Internet, même si le porno d'avant Internet n'a jamais été un porno féministe. « Gorge profonde⁴⁵ », par exemple, n'avait rien d'un film sur la libération sexuelle ; comme dans la libération sexuelle, on a oublié la

⁴⁴ Cf. par exemple : https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/pornographie-ce-que-propose-un-rapport-explosif-du-senat-pour-mieux-encadrer-une-industrie-predatrice_5384119.html
<https://www.lejdd.fr/Politique/le-senat-publie-un-rapport-accablant-sur-lindustrie-de-la-pornographie-4137176>
<https://www.france24.com/fr/france/20220929-pornographie-en-france-un-rapport-du-s%C3%A9nat-d%C3%A9nonce-l-enfer-du-d%C3%A9cor>
https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/27/industrie-pornographique-la-delegation-au-droit-des-femmes-du-senat-veut-provoquer-un-electrochoc_6143414_3224.html

⁴⁵ « Gorge profonde », film pornographique américain de 1972 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Gorge_profonde_\(film\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gorge_profonde_(film))

déconstruction de la domination masculine, en même temps que se faisait la libération sexuelle.

En fait, la libération sexuelle s'est faite à condition de domination égale à la période précédente, et a donc reproduit, accéléré et légitimé la domination masculine dans la sexualité.

Donc le porno avant Internet, ce n'était pas féministe, et le porno d'après Internet, c'est une explosion numérique – numérique en termes de nombre et en termes de technologie.

Le *pornhub*, moitié amateur-moitié professionnel – Jacquie et Michel⁴⁶ en étant l'exemple le plus connu – : ces faux amateurs réalisent des images qui sont diffusées sur des sites tout ce qu'il y a de plus professionnels. Il faut avoir en tête que l'inflation de l'offre a eu deux conséquences : d'une part le volume d'actrices, de femmes attirées vers ce marché, et d'autre part, la violence des scènes qui sont montrées.

Le client de porno, le consommateur de porno se lasse ! Et pour garder le consommateur de porno, il faut renouveler les actrices tout le temps, parce qu'il ne veut pas voir toujours les mêmes, il faut renouveler les scènes et renouveler les scènes, c'est toujours plus de trash, toujours plus de violence, et non seulement c'est sexiste, mais en plus c'est raciste. Il y a des catégories : les Asiatiques, la beurette, ...

Donc c'est raciste, c'est homophobe, c'est lesbophobe.

Le porno avec deux filles : il y a deux filles au début de la scène, et tout à coup arrive un homme et alors là elles vont découvrir ce qu'est vraiment la sexualité ! Grâce à un homme. Donc c'est lesbophobe.

Il y a des scènes de viol, de violence, même quand elles sont simulées du point de vue des actrices, – toutes les scènes ne sont pas systématiquement des scènes de viol –, mais à la fin de la scène de viol simulé, l'actrice a un grand sourire, elle est super contente. Donc après le viol on est contente... : c'est quand même la logique de ce que l'on voit dans les vidéos pornos.

Le porno banalise complètement les violences sexuelles et colonise la représentation de la sexualité.

Je vous passe l'effet produit sur les jeunes mineur·es, tout le monde sait que ce n'est pas bien pour les enfants de regarder du porno parce que ça imprime dans leur

⁴⁶ <https://www.lefigaro.fr/faits-divers/enquete-sur-jacquie-et-michel-cinq-personnes-dont-le-propretaire-du-site-pornographique-en-garde-a-vue-20220614>

cerveau des représentations de la sexualité qui sont extrêmement perturbantes à l'âge où l'on doit découvrir soi-même sa sexualité et non pas la découvrir telle que les adultes la pratiquent.

Ce n'est pas un hasard s'il y a un tabou et des interdits de la sexualité des adultes pour les enfants. Donc les effets sont délétères sur les jeunes ados, et, j'ajoute, des effets délétères également sur les adultes. Imaginez un homme qui passe sa nuit à consommer des vidéos de violences, quand il arrive le matin au bureau et qu'il faut qu'il aille dire bonjour à sa cheffe, qu'il lui amène son rapport parce que c'est une cheffe. Comment voit-il la cheffe par rapport à ce qu'il a vu toute la nuit ?

Donc tout cela contribue terriblement à la misogynie.

Pour les actrices, il y a en France un marché qui est un marché de prédateurs, avec de pauvres jeunes femmes vulnérables psychologiquement et physiquement, recrutées par des méthodes de proxénète, avec le fameux viol de soumission que pratiquent les réseaux de traite.

Donc voilà ce rapport du Sénat, accessible sur le site du Sénat⁴⁷ : vous trouverez le rapport et nos vingt-trois recommandations. Il est clair pour nous que ce que l'on veut, c'est déstabiliser le porno.

« Vous voulez interdire le porno » nous demande-t-on parfois. L'interdire peut être compliqué; mais si j'avais le choix : c'est oui ! L'industrie pornographique n'apporte rien d'utile ou de positif à notre société.

Alors, le « porno éthique » – un mot sur le porno éthique –, il consiste en l'approbation d'une charte destinée à vérifier à chaque étape, le consentement des actrices.

J'ai posé au cours d'une audition la question des contenus : « Est-ce que vous vous interrogez sur l'éthique des contenus que vous tournez ? » La réponse a été franche : « Non, le business, c'est le client, c'est le client qui décide du contenu. » Ok, donc il n'y a pas de porno éthique.

Sur le contenu, il existe tout ce que l'on peut vous raconter : le porno marginal, lesbien, bla-bla-bla.... Tout cela ne rapporte pas un centime, cela peut exister : deux filles vont faire un film par an, qui sera un film romantique et porno...

⁴⁷ Cf. p. 9 note 6, <https://www.senat.fr/rap/r21-900-1/r21-900-1.html>

Je ne l'ai pas précisé, mais tout le monde le sait, le porno ce sont des scènes de sexe non simulées.

Je voudrais encore, s'il me reste un peu de temps, vous dire plusieurs choses.

D'abord je pense que l'on voit bien les difficultés de faire appliquer la loi de 2016.

Une petite anecdote : j'ai reçu cette semaine un courrier de Monsieur DARMANIN, le ministre de l'Intérieur – qui informe toujours les parlementaires de son action en tout domaine –, tout content de nous annoncer qu'il était dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, qu'il avait démonté x points de deals je ne sais où, et que, par ailleurs, la lutte contre le trafic de stupéfiants était « alimentée par d'autres délinquances : prostitution, trafic d'armes. »

Alors j'écris une lettre : « Monsieur le Ministre, je crois que vous n'avez pas bien lu la loi, la prostitution n'est plus une délinquance, mais ce qui est une délinquance c'est l'achat de services sexuels et le proxénétisme. Si vous vous intéressiez à appliquer la loi, peut-être que vous ne commettriez pas ce genre d'erreur, Monsieur le Ministre. » Je tiens la lettre de réponse à Gérald DARMANIN à votre disposition, Je raconte l'anecdote car on se demande pourquoi on n'arrive pas à faire appliquer la loi de 2016 !

Sur le porno, je ne sais pas ce qui s'est passé, peut-être une évolution, peut-être l'outrance et la violence de ce que nous avons décrit, mais notre rapport a eu un très bon accueil. Personne n'a essayé de raconter qu'en fin de compte il s'agit de la liberté individuelle, du droit au loisir ou de la liberté d'entreprendre...

Dix-sept millions de personnes en France vont sur les sites pornos ! Contrairement aux clients de la prostitution, on ne les a pas entendues.

Et donc je crois que le rapport « porno » va faire bouger un peu les choses.

Ensuite, ce que je voudrais vous dire, c'est à propos du livre d'Irène THÉRY⁴⁸ *Moi aussi, La nouvelle civilité sexuelle*.

Sur la question du consentement, elle distingue deux types de non-consentement : le non-consentement statutaire et le non-consentement situationnel.

⁴⁸ <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-heure-bleue/l-heure-bleue-du-lundi-19-septembre-2022-7023525>
<https://www.seuil.com/ouvrage/moi-aussi-irene-thery/9782021479683>

Le non-consentement situationnel, désigne une situation où le consentement n'a pas été requis, où un non-consentement a été exprimé, et où, malgré tout, il y a eu viol, agression sexuelle...

Le non-consentement statutaire c'est ce qui vicie le consentement de par le rapport d'emprise, de domination dont le bénéficiaire – si j'ose dire – use. C'est ce qui a permis de dire par exemple que non, un adulte, un majeur, ne peut pas avoir de relations sexuelles avec une gamine de quatorze ou quinze ans, en racontant qu'elle était consentante, parce que son statut d'adulte vicie le consentement.

Et si je raconte cela, c'est parce que c'est intéressant pour notre sujet : **ce que nous expliquons c'est que l'argent vicie le consentement, il n'y a pas de consentement quand l'acte sexuel est rémunéré.**

Irène THÉRY ouvre une piste, que je trouve très intéressante.

Une dernière chose enfin, sur nos camarades féministes, voire même parfois également très clairement anticapitalistes, qui nous expliquent qu'elles sont absolument hostiles à l'extension infinie de la sphère du marché. « Il faut que l'on sorte du marché pour revenir au bien public », disent-elles, mais la marchandisation du corps des femmes semble échapper à ce raisonnement.

Nous avons là une fracture très profonde dans le mouvement féministe qu'il faut assumer et nous ne devons rien lâcher de notre engagement abolitionniste.

Je vous remercie.

La conférence s'est terminée à 20 h 30, après quelques échanges très pertinents avec la salle, qui n'ont malheureusement pas pu être enregistrés de manière convenable pour être retranscrits. Nous vous prions de nous en excuser.

Les interventions de la conférence du 6 octobre 2022 à l'Alcazar à Marseille ont été enregistrées et décryptées par Catherine ALEXANDRIDÈS, membre du Comité de Territoire de l'Amicale du Nid-13.

Le texte des actes a été établi et mis en forme par Geneviève COURAUD,

La relecture a été assurée par Agnès de PRÉVILLE.

Les actes de cette conférence ont été imprimés en 400 exemplaires par l'Imprimerie CCI à Marseille.

*

Nos remerciements vont aux intervenant·es de la Conférence pour le soin apporté à la relecture de leurs interventions,

Ainsi qu'à la graphiste Estelle GROSSIAS, qui a autorisé la reprise en 1^{ère} de couverture de l'affiche de la conférence, commande d'Osez-le-féminisme-13 ! <https://estellegrossias.com>

N° ISBN : 978-2-9565389-2-9 9782956538929

« Dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est masquer le fait que les hommes ont le droit de les acheter. »

« La question de la prostitution n'est envisagée dans aucun pays ni traitée politiquement et par l'éducation comme la question éthique absolument centrale des rapports du masculin et du féminin qu'elle est. »

Françoise HÉRITIER

Masculin Féminin, dissoudre la hiérarchie, éd Odile Jacob.

